

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES



**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 09 MARS 2023 – 18H / Hôtel de Ville**

CONVOCATION EN DATE DU 02 MARS 2023.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Serge FORTE

**Présents** : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, M. FORTE Serge, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, Mme ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme MULETTE REAL Carine, M. ANDRE Jimmy, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

**Excusés** : Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme SEMAILLE Virginie (procuration à M. BUSTIN David), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), Mme SALINGUE Ghislaine (procuration à M. SMITS Jean-François), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à Mme DI BELLO Christine), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **25**

Nombre d'absents : **8**

Nombre de votants : **33**

Nombre de procurations : **8**

Démarrage de la séance : 18h00

Afin d'ouvrir la séance, M. le Maire procède à la désignation du secrétaire et propose M. Serge FORTE

➤ Pas d'avis contraire

M. Nicolas PICARD, D.G.S., effectue l'appel et constate le quorum.

M. le Maire : Quelques points en informations générales :

- Je pourrais parler en longueur des personnes malheureusement disparues. Nous allons ensemble leur rendre hommage ce soir. Nous pensons avant tout à leur famille respective.

→ Léon MATYSIAK qui nous a quittés le 19 janvier dernier. Léon était retraité des houillères nationales. C'était une personne plus que très active dans le milieu associatif de la commune. Longtemps président de l'association « mieux vivre dans son quartier Solitude Hermitage », avec Alain (LIEGEOIS) qui lui aussi malheureusement nous a quittés. Ils ont participé à l'élaboration de la phase 1 de l'ANRU, en 2010-2012. On se souviendra notamment de son sourire, son dynamisme.

→ Bernard LINGLART qui nous a quittés le 16 février dernier. Coiffeur bien nommé, retraité Vieux Condéen, il exerçait son métier avec passion. Il fut une référence incontournable du quartier Solitude Hermitage, il a été notamment président de l'association de l'Union des commerçants de Vieux-Condé, et sa fameuse braderie, il y tenait tant.

→ Et puis enfin, et pas des moindres, un Monsieur que j'ai connu, dont je garderai des souvenirs importants et de richesse. Michel MARS nous a quittés également le 16 février dernier. Retraité de la CAF, Ancien Combattant, Ancien Adjoint à la ville de Vieux-Condé, Monsieur MARS était un homme engagé, investi pour les siens et pour les Vieux-Condéens lors de ses mandats à la ville de Vieux-Condé, à la CAF, dans l'ensemble des instances auxquelles il siégeait.

M. le Maire demande à l'Assemblée d'observer une Minute de silence en l'hommage à ces trois personnalités.

**M. le Maire** : Merci, sans transition :

- Revenir sur la grève, la réforme des retraites et le fait que l'on se mobilise contre cette réforme des retraites. Vous souligner que le Sénat a signé le fameux article 7 qui décale le départ de l'âge à la retraite de 62 à 64 ans. On s'est mobilisé avec l'intersyndicale et l'ensemble du personnel, le but étant de marquer le coup, et on a posé symboliquement des chaînes à la mairie aux 4 jours de manifestation de l'intersyndicale au niveau national. On reste mobilisés, on sera très attentifs à ce qui va se passer car je crois que les lectures, les discussions et votes vont jusqu'à dimanche minuit, puis cela repart à l'Assemblée Nationale, c'est ce que l'on appelle, la Navette. Enfin on verra comment l'Assemblée Nationale se comporte sur le vote de cette réforme.

- Je reviendrai sur l'énergie lors du ROB, sujet principal de ce conseil.
- Date du prochain CM le jeudi 06 avril, vote du budget. On doit faire un ROB, en débattre ici puis voter le budget avant le 15 avril.

**M. Charles AGAH** : Permettez-nous, au nom de notre groupe, mais je suppose aussi au nom de l'ensemble du conseil municipal, d'avoir quelques mots sur la réforme des retraites. Notre groupe s'est inscrit dès le début parmi les réfractaires de cette réforme injuste et injustifiée. Nous soulignons votre prise de position et sommes solidaires du mouvement social. Nous applaudissons également la forte mobilisation au sein de nos services municipaux. La situation dans laquelle est plongé le Pays est déjà alarmante et nous ne comprenons pourquoi le gouvernement souhaite se faire de l'agent sur la vie des gens. En effet, cette réforme des retraites et notamment le recul de l'âge à 64 ans c'est un nouvel impôt sur la vie, sur la vie des plus défavorisés, des plus fragiles, les premiers de cordée que l'on a applaudis durant la période Covid.

Nous le groupe « Vieux-Condé O Cœur » rejoint, j'en suis sûr, par la majorité municipale, appelons solennellement le gouvernement à retirer cette réforme. Et permettez-moi également de « saluer » comme vous l'avez fait tout à l'heure, de donner un petit point sur ce qui se passe au Sénat. En tout cas, nous groupe d'opposition, saluons le comportement de nos Sénateurs respectifs, puisque vous avez bien, nous avons deux groupes politiques, le parti socialiste et le parti communiste. La gauche unanimement a voté contre l'article 7, nous saluons la position plus particulièrement nos Sénateurs du Nord, donc Patrick KANNER, Éric BOCQUET, Martine FILLEUL et Michelle GREAUME pour cette parole forte et une détermination pour contrer la parole de la droite au Sénat

**M. le Maire** : Oui, vous l'avez compris, on s'est positionné très rapidement. On est inquiets pour nous, notre avenir, les générations futures. Vous l'avez dit, c'est encore une nouvelle taxe, un nouvel impôt. Le langage est beau de

ce que vous venez de déclarer. Quand on met en face de cela, la bourse, quand on regarde l'inflation, on en parlait en réunion de préparation, quand on regarde l'augmentation du livret A qui va monter encore, c'est plutôt bon signe pour ceux qui ont encore la possibilité d'épargner, ces trois ascenseurs-là ne grimpent jamais ensemble. D'habitude, il y a toujours un déséquilibre entre l'un et l'autre.

La dernière que l'on a connu cela, c'était en 1945/1946 même si le format bousier n'était pas le même.

Quand on voit aujourd'hui les sommes considérables, et les formes de financement qu'aurait pu être cette réforme de retraites, autres de taper sur les gens, parce que concrètement, on tape sur les gens avec la durée de cotisation, oui je pense qu'il y avait d'autres solutions.

Et il y a une chose personnellement qui ne m'a pas plu, c'est le langage du gouvernement quand il a dit qu'il ouvrait le débat alors que c'est totalement faux. Il a reçu les syndicats car il fallait les recevoir, il a bien dit qu'il ne « bougerait » pas.

Je sais que beaucoup de Maires en France ont symboliquement fermé leur mairie. Même si on ne partage pas toujours les mêmes idées politiques, on partage la même vie active et on pense à notre retraite en espérant pouvoir en bénéficier.

Un constat encore, à 62 ans, des gens sont cassés par la vie professionnelle donc encore pire à 64 ans. On pense à nos générations futures, vous en faites partie, M. Charles AGAH, de par votre âge, et c'est tant mieux, on pense à nos enfants qui arrivent et qui ont connu que le Covid et qui demain vivront avec des cotisations à rallonge.

La volonté politique de la ville de Vieux Condé a été de marquer le coup : cadenas, chaînes, dialogue avec les syndicats. J'ai maintenu les salaires des agents, je n'ai pas fait de différence parce que c'est aussi un engagement personnel pour quelqu'un d'aller manifester, car ce n'est pas payé. Donc c'était aussi pour booster la mobilisation.

La prochaine grève est ce samedi 11 mars. On prendra d'autres formes car nous ne pouvons pas continuer un rythme de blocage comme celui-ci, mais ce sera sous d'autres formes que nous nous manifesterons. Je réunirai, avec ma 1<sup>ère</sup> Adjointe, l'intersyndicale.

Merci de votre déclaration, on se rejoint totalement sur le sujet. Je suis impatient de voir ce qu'il va se passer à l'Assemblée Nationale en espérant que ce soit un peu moins le cirque et que les débats se fassent sur le fond. Le Sénat a donné un exemple de bon exemple. J'espère que le calme reviendra. On parle mieux au sein d'une école maternelle qu'à l'Assemblée Nationale, il n'y a pas de bras d'honneur à l'école.

**M. Franck AGAH :** Pour préciser M. le Maire, je soutiens tout à fait votre initiative et comme Charles (AGAH) l'a dit tout à l'heure, le groupe « Vieux Condé O Cœur » est en phase avec vos décisions. Par contre, mon seul petit questionnement, lorsque vous annoncez que les salaires sont pris en charge pendant ces journées, sont maintenus lors de ces journées de grève, ceux de ce samedi ?

**M. le Maire :** Je l'ai dit à l'intersyndicale, sur le perron de la mairie, j'ai dit que l'on ne pourra pas maintenir sous cette forme-là, budgétairement d'abord, c'est une difficulté mais aussi en termes de service public, service minimum à la population. Le vrai sujet n'est pas que le maintien du versement des salaires des agents puisque normalement nous ne devons pas les verser. Maintenir l'engagement il le faut mais sous une autre forme. Je pense que l'on va poser une banderole, des gestes particuliers, on verra avec l'intersyndicale. Je le répète, on a déjà payé 4 jours complets de salaires ce qui représente entre 20 et 25 000 € par jour.

**M. Franck AGAH :** Vous n'avez pas répondu à ma question, vous parlez des 4 journées de grève alors que nous sommes à 6, il y a deux samedis.

**M. le Maire :** Tous les jours ont été pris.

**M. Franck AGAH :** Et ceux qui ne travaillent pas le samedi ?

**M. le Maire :** Je ne peux pas payer ceux qui ne travaillent pas le samedi

**M. Franck AGAH :** Nous donnons RDV le samedi même à ceux qui ne travaillent pas. Je dis cela par rapport à votre intervention de samedi dernier, on maintient les salaires Je me suis posé la question de savoir entre ceux qui ne travaillent le samedi et ceux qui travaillent le samedi.

**M. le Maire :** Pour ceux qui travaillent le samedi et qui auraient perdu leur salaire

**M. Nicolas PICARD :** Je précise, le salaire des fonctionnaires est payé au 30<sup>ème</sup>, donc, que ce soit samedi, dimanche. Automatiquement, l'agent n'a pas été pénalisé d'un 30<sup>ème</sup> même s'il faisait grève.

**M. Franck AGAH :** Celui qui travaille le samedi a un bonus !

## Direction de l'Administration Générale

### Adoption du procès-verbal du 09 MARS 2023

**M. Michel LATAWIEC :** En page 4 et 5 du PV. J'ai quatre petites questions s'il vous plaît. Est-ce que vous avez eu des rencontres l'ARS et les docteurs, est-ce que nous allons rentrer dans le CPTS, Quid du groupe de travail ? Et puis, pourrait-on connaître la date d'entrée de Filieris au LFR ?

**M. le Maire :** Deux informations, même si ce sont des questions diverses. J'ai rencontré l'ARS la semaine dernière. Je vais vous donner un document que j'ai reçu. Nous sommes rentrés au CPTS Grand Valenciennes. On n'a pas consulté les élus pour y rentrer, car c'est le corps médical et le CPTS qui décident d'y adhérer ou pas. C'est donc derrière nous. Je suis invité le 23 mars à 20h00 à l'AG ordinaire où justement les élus du territoire sont invités. J'ai donc rencontré la directrice de la délégation départementale de l'ARS le 1<sup>er</sup> mars dernier avec son adjoint. Concrètement, nous l'avons alerté sur la désertisation médicale. Elle sera présente à l'AG. On en apprendra beaucoup plus sur les engagements de territoire. L'ARS nous dit en résumé, qu'aujourd'hui, le service de proximité des médecins ne doit plus se voir au niveau d'une ville mais au niveau d'un territoire, un découpage différent des intercos par exemple. C'est pour cela qu'il est nommé le Grand Valenciennes. Il y a une redistribution des services et de l'accès aux soins. Apparemment, on serait éligible puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous sommes dans le CPTS de Valenciennes. J'en saurais plus le 23 mars.

Concernant Filieris, on est en train d'acter la finalité du contrat. On en parlera demain en CA du CCAS, mais concrètement, le CCAS fait les travaux, Filieris nous prend en charge l'intégralité des travaux, j'espère que d'ici, deux mois, ils pourront déménager. On doit avoir la validation de l'architecte pour transformer l'aile dont on avait parlé.

**M. Franck AGAH :** Je voulais revenir à la page 2 du PV où je vous avais posé la question M. le Maire concernant la TFPB et par rapport aux chiffres. Je me rends compte quand je regarde le document du ROB, on n'a pas les mêmes chiffres. Vous nous aviez donné 138 dans le cadre des QPV Jard pour le nombre de logements SIGH, alors qu'en CM vous avez annoncé 161.

**M. le Maire :** Je vous ai aussi précisé que de toute façon c'était l'assiette, pas le nombre de logements.

**M. Franck AGAH :** Oui

**M. le Maire :** On verra dans le ROB qu'on a les derniers chiffres actualisés, les montants et les estimations 2023. Puisqu'on a un élément nouveau d'ailleurs, c'est le futur mariage entre SIGH et SIA au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Donc un solde de TFPB à récupérer en 2023, le plus rapidement possible. On l'a dans la page 12 du ROB. On y reviendra.

**M. Franck AGAH :** Les 161 que vous avez annoncé, nous sommes réellement à 138.

**M. le Maire :** SIGH : 138 pour le Jard, 48 pour la Solitude, SIA 285 sur la Solitude, Maisons et Cités 135 pour le Jard. On peut se baser sur ces chiffres. L'enveloppe n'est pas au nombre de logements mais l'emprise foncière puisque c'est une exonération d'une partie de la taxe.

**M. Franck AGAH :** Sur la page 8, vous nous annoncez une subvention de l'ANS (Agence Nationale des Sports), on pourrait avoir un peu plus de précisions concernant le complexe sportif, le terrain de basket 3x3.

**M. le Maire :** Sur l'éclairage ? Je pense que l'on n'a pas le retour pour l'instant. Ce sont des dépôts de dossier ? ah oui, ok, pas de retour.

**M. Serge FORTE :** Non audible

**M. le Maire :** On parlera de l'éclairage du complexe sportif dans le ROB.

**M. Franck AGAH :** Je ne terminerai par ma demande écrite lors du dernier conseil, concernant le projet éducatif social et scolaire de la ville de Vieux Condé. Nous avons reçu le PEDT mais ce n'était pas la demande que je vous avais faite M. le Maire.

**M. le Maire :** Vous y aviez tous les éléments non ? ce n'était pas cela l'éclairage que vous vouliez ?

**M. Franck AGAH :** Non, c'était véritablement sur un projet global sur les 3 thématiques citées, sauf que quand je lis le document du projet éducatif qui a été transmis, je me rends compte que c'est le projet éducatif du service jeunesse. Alors que je ne m'adressais pas que sur le service jeunesse.

**M. le Maire :** Le service jeunesse est porteur d'un certain nombre de projets, c'est normal

**M. Franck AGAH :** Oui, mais je peux comprendre mais ma question écrite était bien ciblée sur le projet social de la commune, éducatif, sur un projet sportif.

**M. le Maire :** Nous avons reçu à la Maison de Quartier du Jard la CAF sur la programmation de toutes nos actions. Je pourrais vous communiquer le dossier complémentaire qu'on leur a déposé pour avoir une validation pour être une Maison de Quartier, le label. Qui justement intervient autant sur le service jeunesse que sur les autres services sociaux, sportifs, éducation....sur le projet global + la CTG, nous sommes en discussion. Nous avons rencontré le 09 février les responsables de la CAF pour la labélisation de la maison de Quartier du Jard, l'EVS.

Le CTG on avait eu une réunion, ils ont revu leur copie, ils vont voir les communes individuellement, les services d'abord, puis reviendront vers les élus. Je suis un peu inquiet de la démarche, car la CTG est quand même l'avenir d'une bonne partie de la politique de la ville, les quartiers prioritaires comme vous le savez aussi bien que moi, donc je vais être attentif sur la démarche qui n'a plus rien à voir avec celle que l'on avait eue. On s'est donc remis autour de la table autour de notre programmation, la labellisation est en bonne voie, je parle sous couvert de Christine (DI BELLO), ce qui permettrait de rester, c'est un des critères que le Préfet a donné, dans l'éligibilité des quartiers prioritaires. Rappelez-vous que le Préfet avait dit s'il n'y a pas cette typologie d'établissement sur le territoire, les quartiers prioritaires seront éliminés.

On vous donnera le document, les éléments du dossier déposé pour la CTG et pour la CAF, je m'adresse aux administratifs. Je pense qu'avec ce document + les autres éléments, vous aurez tout le panel.

**M. Franck AGAH :** C'était le but de la question écrite car le projet éducatif et territorial global, je pense que depuis 2009, les communes avaient pour obligation pour pouvoir émerger sur les dispositifs comme le SEJ, car vous parlez de la CTG, il est le remplacement du CEJ, la ville le finit cette année. A un moment donné, la CTG qui devait se mettre en place devait être validée par les agglos et revenir vers les communes et que si une commune ne signe pas, nous n'avons pas les financements. Là vous me parlez de l'EVS, c'est un agrément EVS que la CAF donne.

**M. le Maire :** ça complète la labellisation, le Préfet a fait la liste des courses pour qu'une commune puisse rester en Quartier prioritaire elle doit avoir cela, cela et cela et donc on s'est tourné vers la Caf pour obtenir des informations sur l'obtention d'une labellisation sous cette forme-là. Mais on vous donnera l'information pour que vous puissiez avoir l'éventail de toutes les actions. Je reste très inquiet là-dessus, pour l'instant nous n'avons pas de lecture, on valide des étapes mais on nous n'a pas de retour et sur la CTG, sur les communes, qui ont arrêté leur projet SEJ, qui sont en mécanisme de bonus, et d'autres qui peuvent le maintenir encore une année comme nous. Nous n'avons pas d'informations sur son avenir. Maintenant ils font le tour individuellement des communes, avant elles étaient toutes rassemblées.

Ils ont revu leur catégorie de financement pour les catégories d'embauche des agents, car la plupart de nos services n'étaient pas éligibles à ces financements.

**M. Franck AGAH :** Dans votre discours, à la fin du centre socio culturel, votre reproche, c'était que le centre socio culturel ne s'occupait que des publics en politique de la ville. Vous êtes en train de me dire que le Sous-Préfet a changé cette vision qui était différente de la vôtre.

**M. le Maire :** Pire que cela, si on va plus loin dans les critères CTG, aujourd'hui, il y aurait un critère d'habitat vertical alors qu'on nous a demandé dans les mandats précédents d'arrêter la verticalité dans la rénovation urbaine et de faire ce qui est mieux, en termes qualitatif, de faire de la résidentialisation au lieu de faire des immeubles. Aujourd'hui, l'Etat reviendrait sur des critères de verticalité alors que nous n'en n'avons plus à la ville de Vieux-Condé.

➤ **Vote à l'unanimité**

## Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22

**M. Franky LEFEBVRE :** Vous vous doutez que je vais revenir sur l'école du Mont de Peruwelz. Au vu de toutes les décisions modificatives, j'ai pu voir aussi qu'il y avait encore un câble en plus par rapport à la question au dernier conseil que je vous ai posée, on aimerait avoir tous les surcoûts qu'il y a sur cette école, par exemple sous forme de tableur.

**M. Le Maire :** Oui, on peut les estimer aujourd'hui à peu près, à 600 000 € mais avec une garantie de dommage ouvrage qui fait une avance de fonds sur par exemple, la location des préfabriqués qui sont dans le remboursement des indemnités de l'assureur. C'est l'assureur qui les réclamera à notre place vu que nous on les a touchés. La procédure est toujours en cours on attend une nouvelle visite de la commission le bâtiment phase 1 a été évacué, on est en attente de son avis pour la réouverture. Les travaux ont été effectués dans les règles, on avance, dès que l'on pourra on déménagera les enfants.

**M. Franky LEFEBVRE :** Vous pourrez communiquer sur les délais ?

**M. Le Maire :** Oui, on le note, on communiquera sur les montants des avenants, même les avenants covid, le coûts des locations, les indemnités perçues car ce sont des avances que l'assureur verse.

**M. Franky LEFEBVRE :** Et sur la procédure en cours, vous avez une date de passage ?

**M. Le Maire** : Non pour l'instant, c'est le tribunal, par contre les travaux de reprise et de conformités sont faits et on attend la validation de la commission de sécurité car nous sommes sur un chantier qui est en jonction maintenant. Il y a une toiture au milieu des bâtiments.

**M. Franky LEFEBVRE** : Donc actuellement si je reprends les chiffres initiaux de cette école, c'était 4 250 000 € de souvenirs le montant de l'école, on en est à 5 millions.

**M. Le Maire** : On a déjà récupéré une partie de cette somme par l'assurance, on récupérera une partie validée par l'expert auprès du TA.

J'estime les surcoûts entre 500 ou 600 000 €,..., location de 10 000 € par mois pour la location des préfabriqués.

**Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL** : Ma question concerne, en page 9, le contrat de la fête de nuit, pour 29 582.20 €. Je présume que cette somme pour le groupe « FRIENDS CIE » comporte très certainement un ensemble avec la scène, le son...

**M. Le Maire** : C'est toujours un package, sans trop donner de détails.

**Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL** : 1<sup>ière</sup>, 2<sup>ème</sup> partie, oui il faut qu'il y ait un peu de secret. Est-ce que ce prix comporte l'ensemble ? Ce n'est pas que le cachet de l'artiste ?

**M. Bernard LIEGEOIS** : C'est tout, scène, son, lumière techniciens, artistes sur scène, le contrat principal, ça ne comprend pas la petite première partie que l'on a rajoutée.

**M. le Maire** : C'est un autre prestataire.

**M. Bernard LIEGEOIS** : C'est un autre artiste, un autre contrat, qui se fait par le même prestataire.

**M. Le Maire** : On retrouvera donc dans un prochain article L 2122-22.

**Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL** : Merci, et seconde question, puisque nous parlons de la fête de nuit qui a toujours été aussi précédée du carnaval, et feux d'artifices...

Est-ce que cette année, pouvons-nous avoir l'espoir de voir à nouveau notre carnaval à Vieux Condé ?

**M. le Maire** : Je n'en suis pas persuadé, vous savez pourquoi, parce qu'il y a deux éléments pour déterminer la reprise d'un carnaval.

D'abord, le carnaval, au fil du temps, s'est transformé par un carnaval professionnel qui nous revenait entre 25 000 et 30 000 €. C'était devenu des artistes professionnels, orchestres, danseurs, danseuses. Pour ceux qui s'en souviennent, les premiers carnivals étaient, en dehors des Gilles de Binche, ce n'était que le monde associatif.

Aujourd'hui, on fait un travail très important avec le monde associatif, Nicole (BERLINET) aurait pu en parler, un forum va bientôt être organisé, et des élus travaillent sur le monde association, comment on les aide à vivre. On a une vraie difficulté à trouver dans les associatifs des bénévoles qui participent à la vie de l'association. De nombreux présidents d'association disent qu'au sein de leur association, les parents déposent leurs enfants et repartent.

Avant ils venaient ils participaient, des repas avaient lieu... il y a de vrais sujets de mobilisation, il y a un avant et après Covid. Ma volonté est d'essayer de maintenir la tête au-dessus de l'eau avec nos moyens financiers, logistiques, et d'en arriver de recroire à un carnaval porté par le monde associatif Vieux Condéen. On est environ 100 associations diverses, nous sommes en capacité de le maintenir et d'être en capacité à le faire revivre.

Je ne conçois pas de mettre 20 000 € sur ce carnaval comme ça dans le contexte actuel.

Je préfère économiser ou les investir ailleurs, maintenir le montant des subventions aux associations.

J'ai une inquiétude sur la mobilisation, des personnes autour, je suis quasi sûr qu'il n'y aura pas de carnaval cette année, nous ne sommes pas prêts, je parle de la collectivité

**Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL :** Je vous souhaite de réussir, j'ai essayé pendant de nombreuses années, il y avait 102 ou 105 associations. Ce qu'elles disaient, certaines participaient très efficacement, Bernard LINGLART, par exemple, que vous avez nommé tout à l'heure, a participé pendant des années.

Ce que disaient les associations, y compris l'harmonie municipale à l'époque que j'avais rencontrée pour participer au carnaval, car celui-ci est une publicité pour elle, pour toutes les associations de participer au carnaval.

**M. le Maire :** C'est ce que je disais.

**Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL :** Et donc les associations disaient toujours le dimanche le plus proche du 14 juillet, c'était le moment où les gens partaient en vacances, c'était ça qui leur mettait un frein.

Et puis la deuxième raison pour laquelle le carnaval était devenu « professionnel », cela permettait d'offrir aux gens de Vieux-Condé, en diminuant le coût du plateau de nuit, de leur offrir un voyage dans le monde entier, car le carnaval de Paris ayant lieu la veille du carnaval de Vieux-Condé, ça nous permettait de faire revenir des troupes du monde entier sans payer l'avion. On ne payait que l'autocar de Paris à Vieux-Condé.

**M. le Maire :** Aujourd'hui, on a des choix à faire, on se rend compte que les artistes qui nous demandaient 20 000 € avant le Covid, demandent bien plus maintenant, la maîtrise des coûts fait partie de ces choses-là, on compte sur la mobilisation des citoyens, le monde associatif...

Il y a des communes qui font des chars avec le monde associatif. On va essayer de faire cela mais pas pour cette année.

**Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL :** Un beau souvenir que j'ai du carnaval de Vieux-Condé qui mettait une association en avant, c'était les femmes actives à l'époque, on avait reçu les tambours du Burundi, il leur fallait un char pour pouvoir avoir quelqu'un à hauteur pour pouvoir taper sur un tambour situé sur la tête d'un figurant et c'était les femmes actives qui avaient décoré un char avec du wax.

**M. le Maire :** Je me souviens du canon à confettis, la belle époque que l'on essaiera de retrouver.

**M. Franck AGAH :** Deux sujets : premièrement, je vois une participation de la commune sur des ateliers de break dance, ma question s'adresse à Mme DI BELLO, car vous avez parlé de l'EVS, vous l'avez désignée comme représentante, et en tant qu'élue par rapport à tout ce qui est en charge de la jeunesse, animation. Est-ce que les ateliers de break dans étaient destinés au service jeunesse ?

**M. le Maire :** Non pas spécialement.

**Mme Christine DI BELLO :** Non pas spécialement,

**M. Franck AGAH :** Non audible

**M. le Maire :** C'est avec Authentic Crew

**Mme Christine DI BELLO :** C'est tout public, tout âge. C'est pour les ACM..

**M. Franck AGAH :** Comme ce n'était pas fléché, je me posais la question, j'ai vu un post de l'association sur les réseaux sociaux intervenant dans le cadre de la réussite éducative. Donc je voulais voir la corrélation, et si c'était dans le cadre de la réussite éducative, je sais que les associations peuvent aussi intervenir et apporter leur soutien en termes de prestations.



Est-ce que c'est quelque chose que la ville prévoit dans l'avenir au monde associatif au sein de ce dispositif ?

**M. le Maire :** On y reviendra, c'est un vrai sujet. D'ailleurs, avec Authentic Crew, on a beaucoup de travail avec eux, avec son président connu. Son spectacle sur les violences conjugales, « ni flûte, ni soumise »

**M. Franck AGAH :** Financé dans la cadre du CISPD

**M. le Maire :** Exactement, j'allais le dire, spectacle qui commence à prendre du succès. Il y aura un article dans le prochain magazine de la ville.

**M. Franck AGAH :** 2<sup>ème</sup> sujet, j'allais vous poser la question, demain en CA du CCAS, mais je profite de cette occasion, puisque je le vois apparaître dans les décisions prises, le bon de commande 220101 du 29/11/2022, sur les travaux de traitements des causes d'infiltration LFR, 35 314.90 €. On se pose toujours la question sur cet emprunt du rachat de 5 M du foyer logement par la ville et mise à la disposition du CCAS. Tous les travaux de maintenance sont à la charge de la commune.

**M. le Maire :** Le propriétaire du bâtiment reste la ville et c'est une mise à disposition. Dans le rachat, il y a la garantie du dommage ouvrage du bâtiment car il était neuf. Ce sont les frais que l'on va percevoir au titre de la dommage ouvrage, c'était la toiture, la feuille goudronnée qui était percée, et qui faisait un dégât des eaux dans le LFR. Une partie de la toiture a donc été refaite, prix en charge à 100 % par l'assurance de la SIGH. Quand on a racheté le bâtiment, on a repris le contrat d'assurance.

**M. Franck AGAH :** Ce qui veut dire que dans la décision, il y a ce que la ville paye et il y a ce que la ville reçoit. Parce que l'engagement que vous avez pris....

**M. le Maire :** Les assurances attendent la facture des travaux pour pouvoir rembourser.

**M. Franck AGAH :** La crainte qui se posait par rapport à ce rachat, c'était que toute la maintenance du foyer logement incombe à la ville.

**M. le Maire :** On n'est pas sur la maintenance, on est sur un défaut de construction, mais il y avait 80 000 € d'économie par rapport au GER qu'un bailleur nous demandait car nous sommes nos propres propriétaires. A nous d'être en capacité de faire la trésorerie qui va avec.

C'est une économie par rapport à un loyer d'un bâtiment qui ne nous appartenait pas. C'était l'une des premières motivations, la première était que le bâtiment était neuf. Si on avait été chez un bailleur, le loyer aurait coûté plus cher car il provisionnait un GER.

**M. Franck AGAH :** Excusez-moi d'insister, c'est qu'avant que la ville achète ce bâtiment, il appartenait à SIGH. Nous étions considérés comme un peu locataires avec une subvention qui était versée à SIGH, donc dans le cadre de cette subvention, la maintenance des travaux était prise en charge par le bailleur.

**M. le Maire :** Non

**M. Franck AGAH :** Il y avait une subvention globale M. le Maire, je parle de l'ancien contrat, l'ancien bâtiment, c'est comme si on louait une maison chez un bailleur social, on a un problème de chaudière, c'est lui qui déclenche les réparations de la chaudière.

**M. le Maire** : Axentia reprenait la totalité du patrimoine spécialisé du bailleur. C'est comme cela que nous avons préempté. Le bailleur vendait à Axentia, groupe qui reprenait les établissements spécialisés comme le LFR, et c'était là qu'on faisait apparaître un GER sur le coût d'amortissement du loyer pour le bailleur qui a construit le bâtiment qui valait 5 M €.

**M. Franck AGAH** : Est-ce que vous pensez que cette décision que vous avez prise en 2017-2018, à l'époque de la démission..., donc la question qui se pose, est qu'à partir du moment où la ville a fait l'acquisition, elle a fait un emprunt pour pouvoir se doter de ce bâtiment, nous avons des logements non occupés, nous avons un manque à gagner plus aujourd'hui, la maintenance du bâtiments.

**M. le Maire** : Comme tout autre bâtiment, c'est un des seul bâtiment qui amène une recette, une école c'est différent..

**M. Franck AGAH** : Recettes qui n'amènent pas totalement...

**M. le Maire** : Il y a un établissement spécialisé qui ferme et qui est proche de notre commune, qui va peut-être nous permettre de récupérer des résidents, ce qui nous permettra d'équilibrer. C'est une constitution de budget de fonctionnement et d'investissement comme sur n'importe quel bâtiment. L'amortissement est rattaché au LFR.

**M. Franck AGAH** : C'est ce croisement d'écriture qui fait que nous nous posons des questions depuis 2020.

**M. le Maire** : Il a été validé par l'autorité qui est la DGFIP

**M. Franck AGAH** : Lorsque cet emprunt de 5 M € n'est pas dans les emprunts de la ville, ce qui change le taux d'endettement de la ville par rapport au CCAS

**M. le Maire** : C'est légitime, car c'est le CCAS qui perçoit les loyers

**M. Franck AGAH** : C'est quand même la ville qui verse la subvention au CCAS

**M. le Maire** : Dans le CCAS, il y a le SIAD, le SAD

**M. Franck AGAH** : je suis administrateur je le sais, M. le Président

**M. le Maire** : On en rediscute demain en CA. Je reprends, normalement on a 5 minutes par délibération vous savez dans le règlement du CM

**Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL** : Au cours de notre conversation, vous avez dit des choses qui m'alertent. Le bâtiment du LFR n'a pas encore 10 ans, pourquoi s'il y a un vice dans la toiture, on ne peut pas bénéficier de l'assurance décennale ?

**M. le Maire** : C'est exactement cela. Je confirme que c'est dans la garantie décennale.

➤ **Vote à l'unanimité**

**M. le Maire :** Je vais essayer dans un contexte particulier, de vous présenter un débat d'orientation budgétaire avec les éléments que nous avons pratiquement en direct, ce que je vous dis aujourd'hui peut changer dans 3 mois ou dans 6 mois. Les fluctuations ne concernent pas la ville de Vieux-Condé mais des choses qui sont inhérentes à des événements internationaux, des crises énergétiques et écologiques. Je vais essayer d'aller à l'essentiel, puisque je vous rappelle qu'un rapport d'orientation budgétaire doit être présenté, mais ne votons pas le rapport, nous votons le fait de l'avoir débattu, c'est-à-dire, le DOB, Débat d'Orientation Budgétaire, la notion c'est la discussion sur ce rapport. Si vous voulez bien je vous laisserai faire des remarques bien évidemment à la fin de ma présentation, ou alors on s'arrête par chapitre ? Je préfère le présenter en global.

**M. Franck AGAH :** Présentez-le en global car mon intervention sera politique et ensuite je reviendrai sur quelques points.

**M. le Maire :** Très bien. J'essaie de condenser la chose, c'est un document qui est très lourd et très technique, n'hésitez pas si je n'ai pas insisté sur un sujet. On va commencer par la page 2. Je vais zoomer sur des choses principales parce que l'on connaît tous la crise, dans quel état on est au niveau international avec nos amis Ukrainiens qui subissent encore aujourd'hui des bombardements et les impacts économiques et financiers. En bas de la page 2, vous avez un tableau macro-économique qui je trouve, résume bien la situation. On a essayé d'extraire des choses qui sont intéressantes et constructives sur ce rapport d'orientation budgétaires. Vous avez les augmentations et les évolutions de certains indices qui nous ont impacté sur les dépenses locales. Nous ne sommes pas les seuls, cela concerne la vie de tous les jours, forcément la municipalité mais les habitants aussi. Les produits alimentaires par exemple, les combustibles et carburants + 45 %, l'électricité et gaz vapeur air conditionné + 63 %, vous avez tous les indices et on voit très bien l'augmentation en bas de page 2, l'augmentation qui commence en 2021, c'est le début de la crise concrètement et qui fluctue et qui continue d'augmenter en 2022. Je voulais me concentrer sur un tableau indicateur qui parle aussi à la population, aux familles sur le coût de la vie tout simplement, et vous savez qu'il a encore malheureusement augmenté puisqu'il y a eu des négociations sur le coût de l'alimentaire à effet du 1<sup>er</sup> mars avec les différentes enseignes nationales.

Sur la page 3, vous avez un autre tableau très intéressant, ce sont les taux directeur c'est l'euribor, c'est un peu technique, s'y trouvent les évolutions de l'Euribor, euribor 3 mois et taux directeurs BCE et l'évolution. Il y a une évolution 2022-2023 de l'Euribor, regardez la dernière fois on s'est monté comme ça c'était en 2008, c'était la crise subprimes aux Etats-Unis qui ensuite a débordé sur la France avec une crise en 2008-2009.

Ce sont des indicateurs qui ressemblent à des éléments qu'on a déjà connus. Pour notre commune, et nous concernant, juste en dessous de ce tableau, dès 2022 on n'a pas échappé, nous n'avons pas une fiscalité différente des autres, nous subissons les difficultés de ce contexte.

Bien évidemment l'inflation, l'augmentation des taux d'intérêt. Il ne faut pas oublier que lorsqu'on augmente le livret A, celui-ci augmente pour les villes, pour les particuliers, le taux d'intérêt augmente aussi quand il y a des taux avec des variables d'ajustement, il augmente également sur les emprunts que nous avons aujourd'hui.

Un niveau jamais atteint sur le coût de l'énergie, je rappelle pour le particulier aujourd'hui c'est limité à 15 %. Le plafond limite l'augmentation à 15% ensuite après ces 15 %, nous n'avons pas de visibilité, le gouvernement ne répond pas à cette question.

On continue bien évidemment à rechercher des financements, mais ça a toujours été le cas depuis notre arrivée en 2014 que ça soit l'Etat, la Région, le Département. Je parlerai rapidement tout à l'heure de certaines compétences qui ont augmenté auprès de Valenciennes Métropole notamment sur les pistes énergétiques et autres pour travailler aussi sur la sobriété énergétique.

On a des actions à courts termes, comme la baisse de l'éclairage public que nous avons déjà engagé, l'éclairage LED qui a été installé en 2016, nous avons 1 500 points d'éclairage public qui ont été transformés à 90 %, c'est un point positif par rapport à d'autres collectivités qui sont encore à l'ancien système d'éclairage et qui voient leur facture augmenter fortement.

Nous tâchons de respecter le chauffage et les températures minimales recommandées dans les différents bâtiments et en respectant la réglementation du code du travail. Celles-ci varient selon les typologies de bâtiments, comme les écoles maternelles, salles de sport, piscine. Mais en règle générale c'est 19 degrés.

Il va falloir adapter nos pratiques, modifier nos habitudes, nos comportements, le but c'est de ne pas rentrer dans un état d'urgence perpétuel mais d'essayer d'avoir une crise qui soit reconcentrée et qui soit en capacité de prévoir l'avenir, c'est pratiquement impossible aujourd'hui. J'espère que cela va s'arrêter bientôt, on dit toujours qu'après une crise il y a une relance, c'est ce qui s'est passé d'ailleurs en 2008, 2009 et 2010. Il y a eu d'importants plans de relance lancés par l'Etat, réévaluer nos projets, en investissement ou en fonctionnement, réorienter nos choix si nécessaire.

Nous allons devoir faire des choix, prendre des décisions politiques qui auront malheureusement des impacts sur les habitants à plus ou moins long terme y compris après notre passage sur ce mandat. Il y a des décisions à court terme, la baisse de l'éclairage public par exemple, puis des décisions sur des plans pluriannuels d'investissement que l'on ne sera pas en capacité de tenir, parce qu'aujourd'hui, rien que le coût de l'énergie, nous impacte sur des sommes incroyables, je vous donnerai quelques chiffres de repère qui sont importants et parlants et qui cassent la machine d'excédent de fonctionnement que l'on a pu cumuler depuis des années.

Dans ce contexte on garde nos priorités, le service rendu aux habitants, l'amélioration du cadre de vie, la tranquillité publique, le renouvellement urbain car il ne faut pas arrêter la machine et le pire serait de l'arrêter, c'est mon avis. Il faut garder ce dynamisme, la vie associative, culturelle, sportive. On pense aussi à nos amis commerçants qui souffrent. Je pense aux boulangers qui ne sont pas au plafonnement du compteur et qui paient le plein prix de l'utilisation de l'électricité et notamment du gaz. Tout ceci avec une volonté de ne pas augmenter l'impôt local, l'impact potentiel d'une augmentation d'un point de la taxe locale, celle-ci est insignifiante en recette par rapport aux dépenses subies depuis le début de cette crise, ce n'est pas un choix politique, c'est binaire, c'est une logique. Il y a une logique politique du groupe de ne pas taper sur les mêmes, on le disait tout à l'heure sur la réforme de retraite. Il y a aussi une chose que l'on ne gère pas, c'est l'assiette, et d'ailleurs tous les habitants propriétaires ont dû recevoir un mail des impôts dont l'objet est la révision des valeurs locatives. Tous les propriétaires vont le recevoir, avant le 30 juin, si cela n'est pas la préparation d'une réforme sur l'assiette de la taxe foncière ?

Pour moi, ce n'est plus un sujet l'impôt local, je vous rappelle qu'il n'y a plus de taxe d'habitation. Il faut bien sûr préserver la capacité budgétaire de la Ville, c'est l'équilibre entre son fonctionnement, son investissement et sa capacité d'emprunt ou sa capacité de désendettement ou d'auto-financement, ce sont des critères qui sont important pour pouvoir investir.

La crise économique, énergétique, inflationniste ne concerne pas 2023 mais certainement 2024, j'espère qu'elle s'atténuera, qu'elle s'arrêtera, je veux croire en l'avenir, et j'espère que l'on aura un soutien important car les collectivités, en règle générale, quel que soit leur situation sont des indicateurs de relance économique, acteurs de la construction des bâtiments, des infrastructures routières, comme le département, la région, les communes, les aggro... Nous représentons une valeur économique très importante.

Les dispositions de la Loi de finance et les ratios nationaux, je vais directement à la page 6, ce sont les informations de l'Etat. En haut de la page 5, objectif de croissance de l'Etat 1 %, on en reparlera à la fin de l'année la croissance à 1 % ! Je n'ai pas voulu rentrer dans le détail parce que j'ai un peu de mal à intégrer cette notion. Je vous invite à prendre connaissance d'un tableau qui est très parlant en page 6, le déficit administratif public la colonne de droite

est beaucoup plus intéressante car c'est la dette administrative publique, tout en bas en orange c'est nous, pas nous Vieux-Condé, mais nous les communes. La totalité des collectivités locales.

Donc ça c'est la dette de la fiscalité. Vous savez quand l'Etat dit que les communes coûtent cher et que la fusion des communes serait efficace... la dette est représentée en orange, ce sont des sources citées de la Banque Postale, ce sont des sources contrôlées, pas nos tableaux, dans d'autres débats d'orientation budgétaire ils sont présentés aussi. En bleu c'est l'Etat, et juste au-dessus en couleur saumon, c'est la sécurité sociale car c'est l'Etat qui abonde le régime de la sécurité sociale et nos cotisations. Quand je vois l'encours de la dette actuel, je ne suis pas en phase avec les volontés du gouvernement de nous demander de faire des efforts, de fusionner les communes...Ce tableau résume bien la situation.

Concernant la dotation globale forfaitaire la fameuse DGF, il y a augmentation en 2023 de la DGF de 320 millions d'€ au niveau national, je pense que ça doit faire 1 centime pour nous. Pour notre part sur la DSU, 90 millions pour l'ensemble des communes, j'aimerais que ça soit Vieux-Condé. 200 millions pour la DSR parce que nous avons 86 % des 36 000 communes de France ont moins de 5 000 habitants. Nous sommes la 952<sup>ème</sup> commune plus importante en nombre d'habitants sur les 36 000 de France, je trouve cet indicateur très intéressant. On est dans les 1 000 premières communes de France en nombre d'habitants. Tout ça pour vous dire que 200 millions d'euros pour la DSR, les communes de moins de 10 000 habitants.

Vous avez le tableau en dessous qui vous donne les indicateurs par année de l'évolution de la DGF au niveau national, exprimé en milliards d'€. Nous voyons que par année de 2014 à 2017, souvenez-vous c'était la baisse des DGF et ensuite c'était le gel de cette baisse, on le voit dans notre budget mais on le voit forcément au niveau national puisque c'était une décision réglementaire. Sur la page 7 vous avez la création d'un fond vert, vous avez les dotations d'investissement, le DETR par exemple, c'est ce que l'Etat valide, ce n'est pas spécifique à la ville de Vieux-Condé. Les outils pour lutter contre la hausse des dépenses énergétiques, on vous a d'ailleurs mis un tableau en page 8 où vous avez l'explication du tarif réglementé vert, il n'est pas impossible que dans les mois qui viennent, je parle au conditionnel, je fais attention à ce que je dis, ça serait bien marqué comme ça dans le compte-rendu, il n'est pas impossible que les communes seraient éligibles à un tarif réglementé, ce qui serait une bonne nouvelle, pour faire simple, on a privatisé ces groupes et maintenant on revient sur un tarif réglementé.

Vous avez 3 outils, le tarif réglementé, l'amortisseur d'électricité et le filet de sécurité. Le filet de sécurité pour la Ville de Vieux-Condé elle en a bénéficié, on n'est pas nombreux sur l'agglo, deux ou trois commune de mémoire, à en avoir bénéficié sur l'année 2022 pas 2023 ? On est en attente des éléments à hauteur de 303 134€, nous avons perçu 50 % en décembre et nous percevrons 151 567 € en automne. Tout ça pour vous donner les différents outils pour lesquels on pourrait avoir des leviers de financement ou d'économie.

Sur la page 9, j'aimerais revenir sur quelque chose qui m'inquiète énormément, et vraiment j'invite tout le monde à penser à l'avenir et au-delà du mandat, c'est l'impact sur la DSU. Dans les autres dispositions en 2.8, dans le 2<sup>ème</sup> alinéa, la garantie prévue en cas de perte d'éligibilité des dotations est amélioré. Quand l'Etat écrit ce genre de chose, cela veut dire « préparez-vous à la tempête ». Aujourd'hui la dotation de solidarité urbaine (DSU) jusqu'au 31 décembre de l'année dernière, souvenez-vous la ville de Vieux-Condé, je crois que c'était en 2015 on est passé en dessous des 10 000 habitants. On a même touché la DSR, dotation de solidarité rurale, 200 000 ou 300 000 €.

**M. Franck AGAH :** Excusez-moi M. le Maire de vous interrompre mais on a aussi touché la DSU à cette époque, on a touché les deux.

**M. le Maire :** La première année la loi disait, vous touchez, plus la DSR, il y a un bonus, la deuxième année 50 % et la troisième année 0. Chez nous c'était à l'époque 1 800 000 €, on plonge. Là ils disent qu'en cas de perte d'éligibilité de la DSU, nous avons 90 % la première année puis 75 % puis 50 % puis 25 % lors de la dernière dotation perdue contre 50 % et non renouvelable jusqu'ici comme je vous le disais précédemment. Ça veut dire que, en tout cas moi, ils sont en train de nous préparer à des baisses et ralentir l'amortisseur pour racheter la paix. Si demain nous ne sommes plus éligibles à la DSU, nous allons la perdre sur 4 ans. On la perdait sur 2 ans, déjà ce qui est une situation catastrophique pour une Ville comme Vieux-Condé, mais je voulais attirer votre attention sur ce

qu'ils appellent une amélioration que je traduirai par une inquiétude, quand on retravaille la clé de compensation d'une dotation qu'on va supprimer, cela n'est pas une bonne nouvelle.

Concernant la commune le point 3, les données locales. Je ne vous ai pas présenté l'international, mais le national, la commune c'est important forcément, ce sont des données Insee, ce sont les dernières années publiées donc ne vous étonnez pas selon les années. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 la population Vieux-Condéenne s'élève à 10 465 habitants. Le taux de chômage pour la Ville de Vieux-Condé en 2019, c'est le dernier chiffre, c'est d'ailleurs avant le covid donc ça sera intéressant d'avoir celui de l'année prochaine, le taux de chômage pour la tranche des 15-64 ans dans la commune est de 21,5 % identique à 2018. Le nombre de ménage en 2019 est de 4 259, en 2018, 4 221 soit 38 foyers de plus. Le nombre de ménages fiscaux donc éligibles à une taxation en 2020 était de 4 133 et il était de 4 134 en 2019, la part des ménages fiscaux imposés en 2020 est en baisse c'est-à-dire qu'on a que 34 % de la population qui paye l'impôt, on était déjà à 39 en 2019 donc on n'est pas loin des 30 %. Ça veut dire que 34 % de la population payent l'impôt pour l'équilibre global de la collectivité, ce déséquilibre et cette crise va venir encore une fois augmenter on va le voir dans les indicateurs qui sont juste en dessous et plus récents car c'est avant ou pendant le covid. La fin du mandat ne va pas être facile, le constat ne fait que se dégrader.

Le potentiel financier de la commune en 2022, ça c'est très intéressant, c'est l'équivalent financier habitant, il est lui aussi en baisse et il était déjà très faible. Il est de 904,19 € par habitant contre 924.50 € en 2021 donc il continue à baisser. Le même potentiel pour la strate équivalent c'est-à-dire ville de 10 000 à 20 000 la strate nationale, l'équivalent est de 1 152,36 € par habitant contre 1 157 en 2021. Le ratio national baisse mais nous notre delta il augmente aussi, c'est-à-dire qu'on baisse plus fort que les autres. Le ratio financier pour la ville de Vieux-Condé est inquiétant, on est à la limite de franchir les 900 € par habitant. L'impact sera fort si demain des décisions de fin de dotations se faisaient ressentir, on parle de politique de la ville, de quartier prioritaire, on parle de DSU, peu importe la dotation, les appels à projets ou les financements on a un vrai sujet. Ma peur et ma crainte, c'est que ça ne devienne qu'une variable d'ajustement et pas un observatoire social et non pas un observatoire fiscal, comment on peut rendre la richesse aux habitants. Quand on est à 904.19 de moyenne, mais c'est un indicateur qui est très bas par rapport à la moyenne nationale, il faut qu'on se pose la question, pas que nous, les élus locaux mais au niveau national, de comment rééquilibrer les territoires parce qu'on ne peut pas comparer la ville de Vieux-Condé avec d'autres communes qui ont des potentiels à 1 500 € ou 2 000 € par habitants, on ne peut pas gérer une DSU ou une DSR équivalente dans des communes plus riches que la nôtre.

Sur le 3.2, les recettes de fonctionnement et les ressources de la collectivité, ce sont les régies, ce que les administrés paient et que l'on perçoit en recettes, l'agglomération, les dotations, les fonds de concours, la fiscalité locale directe et indirecte et les recettes internes, un exemple comme la cantine scolaire, l'accueil collectif des mineurs et l'école de musique.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), très importante, vous savez qu'elle a été impactée d'une baisse, nous n'avons pas eu de chance en 2014, l'année de référence c'est 2013. La ville de Vieux-Condé avait une dotation globale de fonctionnement de 2 319 977 €. Pendant la période de 2014 à 2019, on a eu une baisse et après on a eu un gel, c'est ce qu'on a vu dans le tableau précédent. Concrètement cela veut dire qu'aujourd'hui, si on compare avec la belle époque, on avait 2 300 000 €, aujourd'hui on a une projection à 1 600 000 €, voilà le résultat des politiques diverses et variées avec une baisse très forte. Rappelez-vous du 1<sup>er</sup> tableau que je vous ai montré, l'endettement des communes et l'endettement de l'Etat, de la sécurité sociale, j'ai toujours un peu de mal avec cela. La projection Seldon, parce que c'est un équivalent habitant, on serait à 1 602 000 €, ce n'est qu'une projection et pas une confirmation il y a certainement des variables d'ajustement.

Concernant la DSU, on en a parlé tout à l'heure, la Dotation de Solidarité Urbaine, je vous invite tout simplement à regarder en bas, vous avez la DSU et la DNP (Dotation National de Péréquation), la DNP est plutôt stable, la DSU augmente, c'est pour cela que ma crainte est la modification de la DSU demain et si l'Etat nous dit que nous ne sommes pas éligibles, ou que nous avons un abattement par tel ou tel critère, cela serait une situation catastrophique. En 2017 la DSU était de 1 800 000 €, la projection pour 2023 qui est basée sur l'exercice 2019

c'est 2 100 000 €. Plus on a de DSU, moins on a de potentiel fiscal, ce n'est pas automatiquement un bon signe, on préférerait ne pas avoir d'aides et être complètement autonome, toute ville aimerait l'être, ce n'est pas notre cas malheureusement. Donc j'attire votre attention sur l'importance de cette dotation de plus de 2 000 000 € qui ferait plonger dans un équilibre impossible à remonter quel que soient les mesures qui pourraient être prises.

La TFPB, M. AGAH on en parlait tout à l'heure mais je pense que vous rebondirez sur votre intervention. Vous avez le tableau réactualisé des dépenses par entité, par montant et par report donc vous avez les cumulés et les estimations sur 2023. On va être clair, il y a un mariage qui se prépare entre SIA et SIGH, la volonté communale et la volonté des services et des élus qui sont référents à ce sujet, c'est de récupérer la totalité et de la réinvestir dans les notions de la politique de la ville et les quartiers prioritaires. On parlait tout à l'heure de Filieris, le réaménagement du bâtiment, la volonté c'est de le racheter de financer la rénovation du bâtiment pour avoir un projet associatif sur ce bâtiment qui est au milieu du quartier prioritaire à côté de la Maison Pour Tous. On a les estimations, 61 500 € pour SIGH, 162 540 € pour SIA et 102 170 € pour Maison & Cités, attention Maison et Cités a un statut de bailleurs plus récent que ceux cités.

Les concours de Valenciennes Métropole, c'est important de le signaler parce que ce n'est pas rien, la dotation de solidarité communautaire elle est en légère augmentation depuis 2022, on perçoit 96 973 €, le fond de péréquation intercommunal est important aussi puisqu'il est aussi en augmentation, vous avez vu, on a repris les chiffres 2022, on n'a pas fait flamber les chiffres, le but est d'essayer d'être le plus maîtrisé possible quand on peut encore maîtriser les choses. Pareil, sur le l'attribution de la compensation de la taxe professionnelle, vous savez que, depuis très longtemps les villes ne perçoivent plus la taxe professionnelle, nous nous avons une compensation qui s'élève aujourd'hui à 1 980 300 €.

Il y a bien sûr le FSIC, c'est une volonté politique c'est certain, mais c'est une enveloppe qui appartient à la ville et qui est rendue à la ville, c'est d'abord une volonté politique, merci aux présidents qui se sont succédés y compris l'actuel, l'enveloppe pour la ville de Vieux-Condé est de 930 477 €, on peut appeler cette enveloppe à condition qu'on est l'équivalent en auto-financement, que ce soit par l'emprunt ou autre, si on leur demande 900 000 € il faut être en capacité de mettre les 900 000 €, c'est-à-dire pour 930 000 € il faudrait une opération de 1 860 000 €.

J'en profite pour vous annoncer quelque chose qu'on n'a pas eu le temps de projeter ici mais qui sera projeté dans le futur, à ma demande nous avons saisi le président Degallaix pour un fonds de concours exceptionnel, vous savez qu'il y a la possibilité d'obtenir des fonds de concours, c'est à la main des intercos. Nous allons obtenir un fond de concours exceptionnel en plus des 930 000 € et en plus des potentielles autres subventions que nous sommes en train de travailler, Valenciennes Métropole nous a attribué sous forme de courrier du Président en date du 3 février la somme de 500 000 € de dotations supplémentaires en fonds de concours spécifique pour la transformation de l'Ephémère. S'il y a une bonne nouvelle dans le document c'est celle-là.

Concernant les taux et les taxes, je rappelle que pour les taxes d'habitations, les taux étaient gelés avec l'interdiction de les relever depuis 2 ans déjà, puisque l'Etat préparait sa réforme, je suis en page 13, tout en haut de la page 13 vous avez la fiscalité restante à la ville, c'est très important car c'est là-dessus que la part des habitants qui baisse, c'est sur ces tableaux. Beaucoup d'habitants pensent encore que l'impôt sur le revenu est perçu par les communes. Pour votre information l'impôt sur le revenu depuis les 5 dernières années ne rembourse même pas les intérêts d'emprunt de l'Etat, impôt sur le revenu national.

Il nous reste, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, je crois que nous en avons 6. La taxe foncière sur le foncier bâti qui représente le plus gros morceau et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les pourcentages sont inchangés depuis 2014, vous avez les bases, taxe d'habitation qui s'arrête en 2020 puisque c'est le début de la réforme, vous avez le fameux coefficient correcteur qui vient abonder en 2021, c'était une histoire de compensation, on prenait une part du département qu'on percevait, concrètement, quand vous regardez la taxe foncière, en 2020 on est à 39,38 %, on touche 2 300 000 € et elle passe à 58,67 % on passe à 3 500 000 €, c'est ce qui compense la perte de la taxe d'habitation, le 1 € pour 1 €, la fameuse phrase à l'époque.

Ça ne veut pas dire que la commune a augmenté son taux et ses impôts de 39 % à 58 %. Le taux de la Ville reste inchangé c'est le taux de compensation du département, c'est-à-dire 19,29 %, qui au lieu d'être versé au département est versé à la collectivité, désolé pour l'explication mais elle a le mérite d'exister. La taxe sur le foncier non bâti, j'attire votre attention 124 % ça peut paraître énorme mais le montant est 74 000 €.

Le total des produits prévisionnels sur cette assiette et de 5 millions 5 et 5 498 395 € qui rentreraient dans les caisses de la ville car il s'agit de fiscalité directe.

Page 14, le budget de fonctionnement vous avez bien évidemment les dépenses courantes, on va faire un petit zoom quand même. Vous avez les charges courantes comme l'eau, l'électricité, le chauffage, les charges de personnel, les participations communales exemple CCAS, les subventions aux associations. L'impact prévisionnel sur le gaz, on est à plus de 66 000 € d'augmentation prévu par rapport au BP 2022. On a une prévision de 340 000 € en 2023 de gaz on attend avec impatience l'indice PEG du mois de février pour voir si ça a bougé. L'électricité on est à plus 519 000 € prévu en 2023 par rapport à 2020 ce qui nous fait passer à 880 000 € d'électricité pour la Ville de Vieux-Condé en facture pure, j'espère qu'on aura le filet de sécurité parce que sinon on ne va pas être bien, c'est plus 500 000 €. Ces chiffres, sont estimés au moment où on vous les communique parce que ce sont des marchés avec des prix qui sont libres et qui sont garantis pour 1 mois. Aujourd'hui, les prix de l'électricité ou du gaz sont garantis pour 1 mois.

Bien évidemment l'année 2023 bien que contrainte financièrement verra la réalisation d'événements culturels et divertissants, au plus près des habitants. On ne pourra pas faire ce qu'on faisait les années précédentes, ce n'est pas vrai, ce n'est pas moi David BUSTIN, Maire de Vieux-Condé qui prend cette décision, c'est une évidence ce qui est en train de se passer, on ne pourra plus vivre comme il y a 5 ou 10 ans. Comme on regrettait les années 80, où quand je suis arrivé en 2014, pardon je fais un petit clin d'œil. On a retrouvé des dossiers du temps de Serge (VAN DER HOEVEN), de Pierre (LEMOINE) (tous deux anciens maires), du temps du grand-père (Georges BUSTIN) et de Michel (MARS) aussi où il y avait jusqu'à 130 % de subventions, c'est-à-dire quand il y avait un projet comme une école à 4 millions, prenons l'école du Mont de Péruwelz, à la fin, l'école payée, finie, il leur restait de l'argent de dotation cumulée parce que c'était des versements forfaitaires sans appel à projet, dotations du Département, de la Région, tout était cumulable, ces dossiers de l'époque étaient merveilleux. Je trouve assez hallucinant que ce sont tous ces organismes y compris et le premier, l'Etat, qui aujourd'hui nous reproche notre dette qui est infime par rapport à la leur, et qui a dépensé pendant les années 80-90 et même 2000 et qui nous dit aujourd'hui de réduire nos dépenses. Je trouve que c'est le monde à l'envers.

**M. Franck AGAH :** Vous avez retrouvé des dossiers ?

**M. le Maire :** oui, un. Le préau de l'école Caby par exemple, 132 % de subventions, apparemment les organismes qui finançaient avaient beaucoup d'argent à l'époque. C'était de l'auto-financement, un courrier suivi d'un chèque.

**M. Franck AGAH :** A la mandature 2008-2014 il y avait des appels à projet.

**M. le Maire :** C'était déjà la fin, on n'est pas nés au bon moment.

Bien-sûr on maintient notre soutien et notre accompagnement aux associations on y reviendra d'ailleurs dans les prochaines délibérations puisqu'il y a déjà des attributions de subventions.

Concernant les évolutions des dépenses de fonctionnement, on va parler aussi de la masse salariale et du contexte, aujourd'hui, la masse salariale représente 57,02 % du budget total de fonctionnement, en dépenses réelles cela fait 59,8 ce sont ce qu'on appelle les DRF. Vous avez un indicateur en page 15, un tableau qui montre la baisse de cette DRF, les colonnes bleues représentent le 012, le budget de fonctionnement. Nous avons donc entamé sans le vouloir, en tout cas en réfléchissant à long terme et pas sur une crise économique, entamé une maîtrise des coûts en termes de personnel, d'économie budgétaire et de prospective aussi des effectifs. Alors si la réforme des retraites passe, ce que je suis en train de vous dire ne tiendra pas la route deux ans de plus. Les remplacements potentiellement projetés aujourd'hui, ne le seront peut-être plus dans 1 mois ou dans 15 jours si la loi passe de 62 à 64 ans.



En ressources humaines, cette maîtrise du 012 nous a permis quand même de supporter l'augmentation réglementaire, le coût de l'indice, qui n'avait pas été augmenté, je suis désolé, je fais un procès à l'Etat mais j'en profite, lui représentait un pourcentage important mais surtout, n'avait pas été augmenté pendant au moins une dizaine d'années, il aurait pu être augmenté de 0,2 ou 0,3 chaque année, ça aurait été plus facile à ingérer.

On a fait trois axes prioritaires sur les ressources humaines, vous le savez notre engagement est important, la protection de la fonction publique également. Nous avons perdu nos contrats aidés, nos derniers c'était les PEC. En mairie, nous avons réussi à les transformer en CDD mais on n'a pas pu sauver tout le monde. On a gardé trois axes prioritaires, l'emploi avec la définition de fonction, les critères de sélection, la formation elle est très importante, on devient de plus en plus, y compris nous, politiques, des techniciens, si on veut connaître nos dossiers aujourd'hui il faut aller en formation. Il y a aussi la rémunération, les grilles de classification, les modalités d'attributions de prime, les modalités d'évolution dans les nouveaux emplois, la valorisation des ressources humaines, promotion, appréciation et puis les communications et les relations sociales. Cette maîtrise nous a permis de gérer l'augmentation du point d'indice et de maîtriser un 012, ce qui n'est pas le cas de tout le monde et ce qui n'a pas toujours été le cas dans les années précédentes y compris sous notre mandature.

Je voudrais dire aussi un mot sur le régime indemnitaire de la ville de Vieux-Condé, qu'on a retravaillé il y a deux ans, il y avait des gens qui n'y avaient pas droit et qui ont le droit aujourd'hui. On a voulu repartir de zéro, parce que c'était très compliqué, ce n'est pas des décisions politiques des précédents mandats, ce sont des réformes qui se sont accumulées comme le RIFSEEP, l'IFSE, je ne rentre pas dans les détails techniques. En tout cas, il y a aussi une volonté importante au niveau de la ville et j'ai demandé à l'inscrire dans le ROB, c'est le principe d'égalité sur le régime indemnitaire entre les hommes et les femmes. C'est-à-dire à la ville de Vieux-Condé, le régime indemnitaire ne fait pas de différence entre les hommes et les femmes quel que soit leur indice majoré, leur poste ou leur fonction, le montant est au centime près, que ce soit un homme ou une femme. Sachant que le régime indemnitaire est à la main du maire mais que les autres variables ne le sont pas, ce sont des variables réglementaires dû au statut de la fonction publique.

Sur les effectifs vous avez les catégories de la fonction publique, A, B, et C. Nous avons plus de catégorie C ce qui est tout à fait normal. Vous avez les autres catégories ce sont les contrats aidés et les apprentis et ensuite la parité homme femme, les femmes représentent 56 % des effectifs. Puis vous avez la répartition annuelle des effectifs sur emploi permanent, donc le nombre d'agent moyen, c'est compliqué la aussi parce qu'il faut faire la différence, cela a fait l'objet de discussions avec Jean-François SMITS, entre le nombre d'agent et l'équivalent temps plein qui est de 1 607 heures mais vous pouvez avoir deux agents qui soient à mi-temps, cela fait en effectif 2 agents mais un seul en équivalent temps plein, certains indicateurs sont en ETP, l'équivalent temps plein et d'autres sont en nombre d'agents. Les deux figurent sur le document.

Concernant la pyramide des âges, on est en plein dedans avec cette magnifique réforme des retraites, on appelle cela la pyramide dite « champignon », je vous rassure il n'est pas empoisonné. Il y a quand même quelque chose de très intéressant dans cette pyramide, à gauche vous avez les hommes, à droite les femmes. Quand vous regardez les tranches d'âges, j'attire votre attention sur 50-54, 55-59, 60-64 et 65 et plus. Ça veut dire que demain, en pyramide des âges on va avoir une incidence, il faut faire la différence entre l'agent qui est éligible à la retraite, il peut dire « je la prends » mais il n'est pas obligé de la prendre, et la date butoir à laquelle il est obligé de la prendre. Si cette réforme est votée, tout cela va se décaler dans le temps, et donc la masse salariale d'un agent en fin de carrière est plus importante, ce qui est normal et donc, l'augmentation de la masse salariale va aller plus vite que si vous remplacez un agent de 64 ans par un nouvel agent de la fonction publique de 22-25 ans, son indice ne va pas être le même. Le roulement ressources humaines a un impact dont on ne parle pas assez au niveau national sur la réforme des retraites et l'impact sur le 012 des collectivités en règle générale pas spécifiquement la nôtre. J'ai un chiffre en tête, si cette réforme des retraites passe, en 2030 l'impact sera d'environ 300 000 € pour la Ville de Vieux-Condé, personne n'en parle, multiplié par le nombre de communes cela représente une somme importante et on nous demande toujours de faire des économies...

Cela veut dire que 25% de nos agents ont plus de 55 ans ce qui est une bonne chose, c'est une valeur ajoutée cela veut dire que l'on a de l'expérience et du professionnalisme. Nous allons avoir des vagues de départ en retraite et la crainte est que si nous n'avons pas de capacités de financement, ni de relève, cela va être compliqué.

En page 18, vous avez les dépenses de personnel par nature, vous avez les différentes inscriptions sachant que le morceau principal est la rémunération. J'attire votre attention entre 2022 et 2023 on a fait une économie de masse salariale malgré tout ce qu'on vient de se dire, malgré les dépenses incompressibles que vous avez juste en dessous, les 3,5 % d'indice qui ne sont pas négociables et qui se transforment en argent sonnante et trébuchant au 1<sup>er</sup> janvier 2022 c'est-à-dire sur 6 mois. Alors que là on est sur une année pleine en 2023 avec ces 3,5 %. Une évolution du GVT, Glissement Vieillesse Technicité avec des effets d'avancement d'échelon qui a fait qu'on a dépensé, j'arrondis le chiffre, 50 000 € de plus en 2023, il y a un avancement d'échelon qui représente à peu près 27 000 € en 2023 en termes de programmation. Ensuite nous avons les décisions prises par la commune en matière d'amélioration de carrière individuelle, les décisions de l'Etat, on nous les impose ce sont des mécanismes, mais nous avons les décisions prises à la main de la collectivité. L'effet des avancements de grade et des promotions internes + 4800 € programmés en 2023, l'avancement de grade et de promotion interne environ 15 000 €, c'est un chiffre arrondi forcément pour 2023. Vous le savez, nous avons toujours encouragé la promotion interne, forcément au mérite avec le parcours de formation de l'agent qu'il soit d'ailleurs de la fonction publique ou de droit privé, ils ont les mêmes mérites.

Concernant les effectifs, c'est la fin des PEC, Parcours Emploi Compétence, merci au Gouvernement d'avoir sorti les gens sans leur apporter de solutions. Nous avons renouvelé en CDD 8 contrats PEC, donc sur notre argent, là il n'y a plus de financement, un recrutement au service finances. Tout ceci cumulé, ces trois critères que je viens de vous citer, les dépenses incompressibles, les décisions prises par la Ville, l'impact des effectifs d'avoir sauvé 8 contrats PEC et de les avoir mis en CDD, fait qu'on a quand même une économie de masse salariale de 226 821,63 € par rapport à 2022.

Sur la page suivante, forcément un important travail a été réalisé, montée en compétence notamment à travers l'incitation à la formation, le redéploiement interne, on veut aujourd'hui des agents polyvalents et c'est aussi les protéger de faire cela, parce que demain, les situations changent, nos compétences changent, notre activité également, nous avons besoin d'agents polyvalents. Le redéploiement interne est important, l'accent sur la mise à la mobilité interne, le reclassement professionnel des agents, vous avez des agents qui depuis 10 ou 15 ans font la même chose et souhaitent évoluer, progresser dans un autre et changer de poste tout en restant dans la collectivité.

Lorsque nous avons un recrutement à réaliser ou un remplacement, nous proposons tout d'abord les postes en interne, si une personne est intéressée nous pouvons restructurer nos services, former les agents.

Un travail sur l'absentéisme aussi est important, une maîtrise des heures supplémentaires payées aussi comme inscrit dans le chapitre 12 les heures supplémentaires il faut bien sûr les payer.

L'orientation pour 2023, c'est le reflet de pyramide des âges, on le rappelle, 25 % des gens sont âgés de plus de 55 ans à court terme des départs en retraite massifs sont prévisibles, court ou moyen terme selon le vote de la réforme de la retraite.

L'objectif est une meilleure efficacité et pour cela, la continuité de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, c'est-à-dire qu'on ne regarde pas que l'emploi, on regarde la compétence de l'agent, son évolution de carrière et du service, nous prenons la décision de recruter ou non, ou de faire évoluer un agent, maintenir la mobilisation. Nous parlons de la réduction des risques maladies et d'accidents professionnels, vous le savez c'est le décret 2001, de plus en plus remis en question en lien avec la réforme des retraites.

Vous avez des éléments dans le « camembert » de la rémunération avec le traitement de base qui représente les 57 cités auparavant, les charges qui représentent pratiquement 28 %, les primes, le personnel extérieur et puis l'assurance du personnel, je rappelle que pour la fonction publique ils ne sont pas au régime de la sécurité sociale,

nous sommes leur sécurité sociale. Quand un agent est en arrêt, c'est la ville qui paye sur ses charges, sujet très important aussi. Sur la rétrospective financière de la collectivité, il y a une situation d'orientation budgétaire de fonctionnement, il y a un tableau avec des chiffres et des colonnes avec les couleurs associées pour que ce soit plus parlant.

Nous retenons que le chapitre 11 prend une augmentation de 12,36 %. On retrouve dans ce chapitre 11 les dépenses diverses et variées, l'énergie, son évolution, ses augmentations, dans le chapitre 12 à l'inverse on a une diminution de 2 % alors cela ne vient pas compenser l'autre mais c'est déjà pas mal.

Bien évidemment vous avez la non augmentation du taux de la commune mais la revalorisation de la base fiscale, le taux n'a pas augmenté mais l'assiette augmente de 7,1 % c'est très important également.

Voici une rétrospective puisqu'il faut faire sur plusieurs années, il faut faire marche arrière et analyser l'évolution. En dépense de fonctionnement, j'attire votre attention car les chiffres sont importants, cela fait partie du débat d'orientation budgétaire, sur la page 20 les charges à caractère général, c'est la première colonne, en 2022, nous sommes à 3 518 716,28 €, 2023 à 3 954 485,00 €. Si nous n'avions pas eu cette augmentation énergétique nous serions à 3 369 000,00 € au lieu des 3 900 000 € voilà la difficulté, il faut s'appuyer là-dessus.

La même chose en haut de la page suivante mais en coloris avec les charges à caractère général, l'atténuation de produits, les charges financières mais c'est quand même important. La couleur bleue de la pyramide, la charge à caractère général, augmente très fortement en 2023, j'espère qu'elle baissera en 2024. Comme tout budget de fonctionnement, nous avons parlé des dépenses, il y a également les recettes. Nous sommes à l'équilibre mais nous en reparlerons au vote du budget, nous avons aujourd'hui sauf erreur de ma part, avant le vote du budget, retenez bien ce chiffre et je demande aux journalistes de le retenir aussi parce que c'est peut-être le plus important, nous avons un excédent cumulé de fonctionnement, c'est le trésor de guerre, c'est identique à une famille épargne, j'arrondis, 1 800 000 € après l'impact de la crise financière, il va nous rester 600 000 €.

1 200 000 € partent dans les dépenses énergétiques et le surcoût de cette crise financière. Ce n'est pas de l'emprunt, c'est de l'auto-financement, c'est notre capacité que l'on aurait pu flécher sur de l'emprunt et des investissements, que ce soit sur ce mandat-ci ou les mandats à venir, après 2026.

Quand on cumule comme cela 1 800 000 €, nous sommes contents, les banquiers sont satisfaits forcément, on reparlera des notations des emprunts, mais concrètement, du jour au lendemain, vous tournez la page et vous avez 600 000 €. Il est très difficile d'avoir un budget. Quand on se « plante » dans une commune, quand un élu se plante, cela arrive, nous pouvons faire des erreurs de gestion, d'emprunts toxiques, certaines communes se sont empruntées comme cela mais ce n'est pas notre cas et ça ne l'a jamais été.

Quand on se « plante », mea-culpa, on donne sa démission on ne se représente plus on arrête, mais quand on bosse depuis des années comme ça, en tout cas nous depuis 2014 et vous précédemment, je ne fais pas de critique là-dessus, c'est une continuité de travail, de sérieux, d'économies, de pistes, à longueur de journée et qu'en une année, du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, nous perdons 1 200 000 €, je n'ai toujours pas cicatrisé.

C'est comme si une famille avait mis de l'argent de côté pour pouvoir construire puis au final on leur annonce que l'argent ne vaut plus rien.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont à l'équilibre par rapport aux dépenses, on ne peut pas dépenser plus que ce que l'on a, même si on se posera la question dans les années à venir, il n'y a que l'Etat qui peut le faire, je vous rappelle que le seul budget qui n'est pas à l'équilibre depuis des années et qui n'a pas l'obligation de l'être, c'est celui de l'Etat, 2 000 milliards d'€ de dettes.

Concernant les dépenses d'investissement, c'est fluctuant les investissements, ça dépend des projets. On retrouve sur l'année 2022 une évolution importante de l'investissement parce qu'on a le programme de la création de la salle multimodale l'acquisition du bâtiment.

Je rappelle que sinon, LIDL ne pouvait pas déménager, il fallait l'acheter tout de suite, la continuité de l'école Mont de Péruwelz, puis la réalisation du parking du 8 mai qui lui est terminé mais qui a été financé pendant l'année 2022, qui a coûté 1 000 000 € à peu près.

A la page suivante, nous avons le cumul, l'année 2023 devrait voir la fin du chantier de l'école Mont de Péruwelz. La commune prévoit l'acquisition du nouveau poste de police municipale, c'était déjà le cas l'année dernière mais il y a eu des retards suite à des dysfonctionnements du bâtiment. Nous sommes intéressés et j'espère qu'on pourra l'acheter, l'ancienne ferme, place Vermeersch qui appartient à un bailleur aujourd'hui parce que l'objectif, pas pour nous et sur ce mandat-ci, mais l'objectif demain c'est d'avoir les ateliers municipaux et de la logistique au même endroit, et j'espère que demain, nos successeurs quels qu'ils soient, auront cette vision.

Notre objectif aujourd'hui, c'est d'être des élus responsables et être en capacité de se projeter sur 20 ou 30 ans même si l'on doit s'arrêter en 2026 car c'est la durée de notre CDD, mais si demain, on laisse passer l'achat de ce terrain qui est juste à côté de l'ancien SDIS, qui est déjà avec une partie du service technique. On pourrait faire un gros bâtiment logistique qui sera au même endroit, un peu caché comme il l'est aujourd'hui derrière la place Vermeersch, en plein centre-ville, ce qui permettrait de libérer les anciens services techniques, de libérer ce bâtiment et de le démolir afin de faire un réalignement en termes d'acquisition foncière pour reconstruire des maisons en front à rue. Avoir un bâtiment constructible à cet endroit-là, place Vermeersch, avec une telle parcelle ce serait dommage que la Ville, ne puisse pas emprunter ou ne puisse pas acheter ou avoir la liquidité pour le faire à cause de tout ce que je viens de dire avant parce qu'une fois qu'il sera acheté par quelqu'un d'autre, ce ne sera plus possible d'acheter.

Les locaux de FILIERIS, on en a parlé, les anciens locaux, les locaux sortants. Nous aurons aussi les travaux de la voirie Carnot qui suivent l'impact de la rue Kléber car vous savez qu'on a le cycle de l'eau à Valenciennes Métropole et de gros engagements sur le cycle de l'eau autant en eau qu'en assainissement. Vous allez voir beaucoup de chantier qui se projettent sur 2023, 2024 et 2025 sur la Ville de Vieux-Condé où nous serons associés selon les programmations, eau, assainissement et le revêtement. Il y a déjà eu un gros travail parce que les inondations pour ceux qui savent, les habitants de la rue Carnot, je vais dire plus vers « l'autoroute », en tout cas vers ce secteur-là, il y a toujours une descente d'eau qui est assez monstrueuse, ils ont trouvé des casses de tuyaux qui datent d'un certain temps, ils ont même retrouvés des plaques d'égouts à l'intérieur. Il y a eu un gros travail de fait on devrait ne plus être embêté, enfin je touche du bois surtout pour nos riverains, on continue la logique quand vous avez la fin de Kléber vous avez le début de Carnot donc il manque un coude, on va investir là en même temps que Valenciennes Métropole pour finir les tubes d'assainissement et que l'on n'ait plus ces débordements en bas de la rue Carnot qui donnent vers Anatole France.

La réalisation de l'interconnexion des bâtiments municipaux à la fibre et amélioration du système de téléphonie de la collectivité, nous sommes en effet passés en IP internet. L'aménagement du bâtiment de l'Ephémère, celui-ci est un bâtiment à part entière, la commission de sécurité, je parle sous ta gouverne Didier SIMON, est passée le 1<sup>er</sup> et a donné un avis favorable. Nous ferons certainement une visite du bâtiment, l'ouverture est en sujet, on se posera la question de la temporalité de rentrer en phase de travaux pour le transformer en salle définitive à dominante culturelle parce que le vrai sujet c'est la temporalité de ce chantier par rapport à la crise que l'on a aujourd'hui. Si on le déclenche aujourd'hui, ça serait 30 à 40 % de plus, sans compensation et ce n'est pas le fond de concours des 500 000 € qui doit servir à compenser le prix des matières premières.

Je rappelle malgré tout que l'emprunt a été souscrit à 15 jours, 3 semaines en taux fixe juste avant les taux variables avec la variable du livret A, donc vous dire que l'emprunt est figé et fléché, il ne bougera pas et ne servirait à autre chose, même si on pourrait le faire, vous pouvez emprunter sur un investissement non fléché, vous pouvez emprunter 10 000 000 € dire qu'au départ vous vouliez faire telle chose et faire autre chose à la place.

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas du tout, on est en train de retravailler avec la maîtrise d'œuvre, bureau d'architecte, bureau d'étude etc.. Retravailler la chose et regarder dans quelle temporalité on est. Bien évidemment on regarde d'un œil attentif, si demain cette crise économique s'arrête, comme on le dit et comme on l'a vécu en 2008 ou 2009, ils ont vécu un plan de relance, et forcément il y a des enveloppes financières, je l'ai dit tout à l'heure, mais la relance économique elle tient aussi de la part des collectivités dans leur engagement d'opération de rénovation de construction.

La mise en LED du complexe sportif moyennant la possibilité de la subvention, on ne le fera pas si on n'a pas la subvention, on a déposé le dossier de subvention mais on n'a pas la réponse, je crois que 110 000 € et

normalement 80 % de subvention, si on touche les 80 % de subvention, nous pourrions payer les 20 % restants et avoir un éclairage LED dernière génération sur le complexe sportif, forcément l'éclairage nous coûte cher. Concernant la poursuite des opérations PNRQAD entrée de ville, Béluriez, Îlot Gambetta-Dervaux sont les conventions, elles continuent dans le temps. L'étude centre-ville est en cours, elle coûte 150 000 € elle est prise en charge à 50 % par Valenciennes Métropole, cette étude centre-ville c'est la requalification du centre-ville de Vieux-Condé. On ne va pas refaire la place c'est l'étude centre-ville, c'est une étude qui concerne la qualité de vie, l'accès à la médecine, aux commerces, les nuisances sonores, c'est tout. On est en train de travailler sur cette étude centre-ville, on travaille aussi avec le SIMOUV sur un parking relais à côté de l'arrêt de bus du Boulon, puisque c'est le seul terminus du SIMOUV ou il n'y a pas de parking relais. (P+R)

Une réflexion est en cours sur la réalisation d'une salle multimodale, vous le savez, c'est l'Ephémère en salle à dominante culturelle. Puis, la poursuite du marché concernant l'éclairage public qui arrive à son terme, il reste 100 ou 150 points d'éclairage.

Concernant les recettes d'investissement, elles sont prévues en 2023 et concernent les excédents reportés et subventions à percevoir aux opérations en cours et les dotations aux amortissements comme d'habitude. Vous avez ces différents facteurs qui font la recette d'investissement alors il n'y a pas de recette d'investissement s'il n'y a pas de dépenses d'investissement, c'est pour cela que je dis qu'une ville qui n'emprunte pas et qui ne construit pas et une ville qui par définition dans les 5 ou 10 ans va mourir de son mécanisme, même si aujourd'hui cela sera de plus en plus difficile.

Enfin et pour conclure, l'état de la dette et de son évolution c'est important au 1<sup>er</sup> janvier 2023 nous avons un encours de dette de 10 013 000€, sur 23 emprunts avec un taux moyen, on prend la totalité on fait une moyenne de 2,17 % , la charge financière pour 2023, c'est-à-dire l'annuité d'emprunt, tous les emprunts remboursés, comme votre maison si vous la remboursez par mois, vous multipliez par 12, nous c'est la même chose, cela fait 9 77 965,05 €, il y a 786 884.86 € qui part en amortissement et 191 080,19 € en intérêts d'emprunt, vous avez en dessous, la structure des emprunts, taux fixe 77 % donc pas d'incidence sur l'augmentation du livret A. C'est très important, en taux variable, incidence sur le livret A, ça représente quand même 20,6 % et les taux de structure, je n'en parle pas beaucoup parce qu'ils restent très peu de temps, ils restent 2 ans, ces emprunts datent, ce sont des taux structurés comme on faisait à l'époque, il reste 240 000 €, cela sera terminé dans deux ans.

Je rappelle que le gouverneur de la Banque de France a proposé au ministère de l'économie le 13 janvier 2023 d'ajuster le taux du livret A à 3 %, je rappelle aussi que les deux dernières programmations financières l'estiment à 4 % voire 4,20 % d'ici 2024. Tous ceux qui ont emprunté sur un taux fixe avec une part variable du livret A, je leur souhaite bon courage pour rembourser leur emprunt, le risque c'est que l'amortissement de l'emprunt sur 1 000 € vous ayez plus de 50 % qui partent au remboursement de l'intérêt et non pas au remboursement de la dette, c'est la variable d'ajustement.

En page 26, les index fixes, livret A et structure, structure on l'a dit je passe 240 000 €, je vous rappelle que c'est 10 000 000 € la dette globale. Fixe 17 emprunts ça représente 77 % c'est 7 700 000 € et sur le livret A c'est 2 000 000 €, donc l'impact de l'augmentation du livret A dont on parle va être impacté pour nous de 2 000 000 €, dans deux ans, le coût des intérêts sera de 62 000 € de plus à cause de l'augmentation du livret A, uniquement sur les 2 000 000 €, heureusement que nous n'avons pas emprunté à 10 000 000€ sur le livret A.

Une dernière chose qui est très important, c'est le classement Gissler, qui permet de voir l'état de santé d'une collectivité en termes d'emprunt, j'insiste énormément, je l'ai toujours dit et je le dirai toujours, la meilleure note pour une commune, c'est A1, quand vous êtes à F6, n'appellez pas le banquier.

Donc A1 c'est 97,6 %, de notre dette est en A1 c'est-à-dire que la meilleure note en termes de solidité d'emprunt, de structure d'emprunt, la dette est non seulement gérée mais aussi bien gérée. Il y a un point en B1 c'est le seul emprunt, le dernier structurant mais qui a été fait des années en arrière et sur lequel il reste 240 000 € donc celui-

ci ne représente rien quand on se fie à la taille du A1, tous nos emprunts actuels sauf celui-là, sont dans la meilleure note Gissler, ce qui nous rend éligible à une bonne santé y compris auprès de la Cour des Comptes.

Important sur les encours, vous voyez l'évolution et l'extinction de l'encours, la barre orange c'est la variable, elle augmente puisque le livret A augmente. On va rembourser plus d'intérêts qu'avant sur l'ensemble de l'annuité, vous avez la part fixe heureusement elle est importante et c'est tant mieux, la part structurée on ne la voit pratiquement pas. Vous avez l'évolution de l'annuité, le remboursement entre le capital et les intérêts, en 2023, cela explose la ligne verte, c'est-à-dire que l'on rembourse beaucoup plus d'intérêts parce qu'il y a l'augmentation du livret A et donc on amortit moins notre capital et on rembourse moins vite nos emprunts.

Et enfin, le remboursement de la dette projeté eu 1<sup>er</sup> janvier 2023 donc cumulé sur un tableau. L'exercice en 2023, on a les 10 000 000 € on va rembourser en 2023, 977 965,05 €, vous constaterez que les intérêts augmentent l'année d'après, même montant, on n'emprunte pas plus, c'est juste le taux du livret A. Vous avez le taux actuel et taux moyen, l'amortissement et le solde au 31 décembre 2023, le solde sera 977 965,05 € on va jusqu'en 2055 où il ne restera plus rien.

J'ai voulu rédiger une synthèse puisque qu'il faut rédiger une synthèse, je vous avouerai que c'est très difficile de rédiger une synthèse et vous faire cette présentation.

Il est certain que dans le contexte actuel, l'élaboration et la préparation du Rapport d'Orientations Budgétaires est un réel jeu d'équilibriste. Après avoir essuyé une crise sanitaire, peut-être aujourd'hui trop vite oubliée, en tout cas je le pense. Subir de plein fouet la crise économique et énergétique qui impacte directement nos consommations. Observer avec prudence le conflit qui se déroule aux portes de l'Europe, et qui, nous espérons prendra fin au plus vite même si les dernières nouvelles ne sont pas bonnes. Nous voici déjà aux prémices d'une crise écologique annoncée depuis longtemps et vient s'ajouter la sécheresse dont on parlera ici à Vieux-Condé comme ailleurs, nous en sommes impactés directement.

Nos orientations pour cette année 2023 sont ambitieuses, elles défendent un fonctionnement en adéquation avec la politique en place depuis 2014, et recentrent celles-ci vers la continuité du service public, plus que jamais le maintien du service public c'est ce qu'il faut défendre, en tout cas moi j'y crois encore. Cette situation sans précédent, depuis la deuxième guerre mondiale, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont des indicateurs économiques. Aujourd'hui cette crise est pire que 2008, elle n'a pas de durée certaine, la crise économique de 2008 a eu une durée certaine, il y a eu un cycle, aujourd'hui il n'y a pas de cycle, on attend des événements qui sont géopolitiques et qui ne sont pas bons. Cette situation sans précédent, depuis la deuxième guerre mondiale se répercute sur la population. Nous devons et devons mesurer ces incidences sur la vie de tous les jours.

L'année 2023 ne sera pas simple. Je ne vous parle même pas de l'année 2024, je ne sais pas comment se finira 2023.

Voilà ce que je voulais vous présenter sur ce Rapport d'Orientation Budgétaire, c'est un exercice qui n'est pas évident mais quand on prend des coups ainsi, cela est encore plus difficile de prédire les 3 mois à venir, je dis pas que nous sommes les meilleurs mais nous ne sommes pas les pires, j'espère qu'il y a des gens qui vont se réveiller tout là-haut, car sinon nos communes vont « crever », nous n'avons jamais eu autant de démission de Maires dans nos communes de France quelque que soit la taille et ce dans les plus petites communes.

Nous avons la chance d'avoir une ville structurée avec des agents, des techniciens, des professionnels, des sachants qui nous transmettent ce savoir et nous permettent de transformer en action politique ce qui n'est pas le cas de beaucoup de communes qui sont à moins de 5 000 habitants.

Certains Maires qui vont chercher le courrier le matin parce qu'il n'y a que 2 agents dans leur mairie, ceux-ci aujourd'hui, démissionnent, on a dépassé la barre des 900 démissions sur ce mandat actuel, et on est au milieu du mandat. Il y a quand même des lanceurs d'alertes, quand on constate les dégâts aujourd'hui je pense que l'on devrait être les villes pas Vieux-Condé, les villes, les intercos, les agglos, les EPCI traités un peu mieux, un peu différemment et avec plus de respect, nous ne sommes pas des colonnes, ni des chiffres mais avant tout des gens engagés quel que soit l'étiquette politique. Notre engagement n'est pas pour nous, mais pour les autres, pour nos habitants et j'ai peur que demain, nous n'ayons plus de personnes comme nous autour de cette table, quel que

soit la conviction collective. Parce que des personnes en auront marre, ce sont des décisions gouvernementales qui ont été prises il y a 5 ou 10 ans ou 3 mois et qui ont des incidences sur la vie de tous les jours.

Faire des choix politiques aujourd'hui sur cette mandature-ci est difficile car on ne sait pas ce qu'il va se passer en 2030, ni dans 6 mois d'ailleurs.

Le vote du budget se fera au prochain conseil. La conclusion est celle-ci, cela est de plus en plus difficile. Il y aura des décisions, le vote du budget sera au prochain conseil, on débatera le record des décisions modificatives car on s'alignera. J'espère que ça sera en crédit et pas en débit, si c'est en débit on se retrouvera et on devra prendre des décisions. Nous sommes la majorité nous prendrons nos responsabilités si on doit faire de l'arbitrage. L'objectif 2023 c'est de garder les mêmes services à la population.

Je voulais aussi remercier les services qui ont fait un travail admirable sur ce Rapport d'orientation budgétaire, puisqu'il ne se fait pas qu'avec les politiques, le DGS, Lucy (BLAISE), Maxime (THIERY), les services de l'administration générale, j'en ai oublié je m'en excuse mais je veux remercier tout le monde et tous les services parce qu'encore une fois, c'est très important, les personnes qui gouvernent ont oublié, c'est que sans une équipe complète d'agent de techniciens et de politiques, on ne peut pas construire nos projets et notre programme politique de notre liste « Pour Construire Ensemble » on ne pourrait pas l'exécuter.

Regardez l'incidence sur les 1 800 000 € d'excédents, il nous en reste 600 000 € l'année d'après, s'il nous en reste, si le prix de l'énergie se calme, si, si, si.... Cela veut dire qu'il y a tellement d'éléments extérieurs que nous ne sommes plus en capacité de pouvoir projeter la moindre ambition pluriannuelle. Ce sont des moments difficiles, j'espère que nos parlementaires vont porter un peu plus la voix de l'habitant. J'espère que le gouvernement verra la lumière un jour et reconnaîtra ses erreurs, la richesse est ici, elle est communale, elle est sur nos territoires.

**M. Franck AGAH :** M. le Maire, avant de commencer, je me félicite et j'espère ne pas penser que cette difficulté qui nous amène aujourd'hui sur ce ROB que vous nous avez présenté avec des détails bien précis, sont dus à l'effet des problématiques économique, planétaire, écologique et tout ce que vous avez cité. Je découvre en vous aujourd'hui, c'est un discours pour vous M. le Maire, la difficulté vous amène aussi à prendre conscience que les enjeux, comme vous dites vous-même, « les batailles nous devons les faire ensemble, et les mener ensemble ».

Depuis 2020, à chaque fois que vous avez interpellé les autorités, nous vous avons toujours soutenu. Je prends l'exemple sur le commissariat, je prends exemple sur plusieurs de vos interventions, et sincèrement, en ironisant, si toutes ces difficultés pouvaient continuer je crois que nous nous retrouverons politiquement sur le même banc. Maintenant par rapport au ROB, la pandémie, la crise Ukrainienne, la crise énergétique et la montée de l'inflation, nous demande de toucher et de modifier nos vies comme vous l'avez-vous-même dit. Le gouvernement nous a incités à vivre avec la COVID, à prendre des mesures d'économie pour lutter contre l'inflation, à venir en aide aux Ukrainiens, chose que la ville de Vieux-Condé, a été comme vous l'avez souligné, précurseur de l'accueil des réfugiés Ukrainiens sur notre territoire.

Nous les élus locaux, y compris ceux de la majorité mais aussi surtout ceux de « Vieux-Condé O Cœur », avons toujours répondu présents, mais constatons qu'aujourd'hui nous nous sentons isolés. Lors du dernier conseil municipal nous votions à l'unanimité une motion proposée par l'AMF afin de signifier notre mécontentement et notre inquiétude sur l'avenir. Cette inquiétude sur le plan national, nous pouvons la transposer sur le plan municipal. Mais toutefois, nous restons vigilants quant aux suites à donner, par rapport à vos choix politiques et vos choix d'investissement sur la Ville. Simplement, par rapport au ROB, j'aurais quelques questions adressées à vous M. le Maire, au DGS et à Madame BLAISE, la responsable financière de la Ville. Lorsque nous prenons la page 20, j'aurais quelques questions à poser sur l'augmentation, sur les charges à caractère général, la diminution sur les charges du personnel et les autres charges de gestion courante.

Pouvez-vous nous donner plus de détails.

**M. le Maire :** Charges à caractère général c'est en 2023, 3 954 485,00 €. Donc la différence avec 2022 c'est le coût de la crise énergétique, sans la crise énergétique, ce montant serait à 3 369 000€. Si on n'avait pas la crise énergétique, tout ce qui vient de se dire, on serait à 3 300 000 €, en dessous des 3 500 000 € de 2022.

**M. Franck AGAH :** Au niveau des charges du personnel ?

**M. le Maire** : Baisse de 2 %, je n'ai pas fait le calcul, 7 946 820,97 € et 7 800 917,00 € vous l'avez juste au-dessus en texte, chapitre 12. C'est la masse salariale qui est en baisse.

**M. Franck AGAH** : Et les autres charges de gestion courante ?

**M. le Maire** : C'est plus 200 000 €, je ne sais pas ce qu'on a dedans, on peut me donner des exemples ?

**Nicolas PICARD** : CCAS, subventions aux associations.

**M. le Maire** : CCAS, subvention aux associations. Le CCAS, la subvention est en forte augmentation on le verra avec la crise énergétique puisqu'il y a le LFR, il faut payer l'électricité aussi et ils ne sont pas au tarif réglementé non plus.

**M. Franck AGAH** : Sur les recettes de fonctionnement, qu'est-ce qui explique la hausse des 174 000 € de taxe alors que les taux d'imposition sont stables ?

**M. le Maire** : L'assiette fiscale, les taux sont décidés par la ville, comme pour toutes les villes, mais l'assiette fiscale a augmenté. L'assiette sur laquelle les gens payent le taux a augmenté, elle augmente chaque année. Il n'était pas dans le ROB, je l'ai passé je crois.

**M. Franck AGAH** : Vous étiez dans la narration.

**M. le Maire** : Page 8, vous avez ici en mesure législative, les valeurs cadastrales et son augmentation, le tableau qui est tout en bas. Vous constatez qu'en 2022 il y avait déjà une augmentation de l'assiette et là on passe à 7,1. Lorsque l'on parle de pression fiscale sur l'habitant. Les communes n'augmentent pas le taux mais l'assiette augmente. Je reviens sur l'explication de tout à l'heure, les impôts qui ont envoyé à l'ensemble de la population sur la révision de la base locative...

**M. Franck AGAH** : Concernant la diminution des 150 000 € de subvention de la page 21.

**M. le Maire** : Les contrats PEC, c'est la participation de l'Etat, c'est fini.

**M. Franck AGAH** : Vous dites qu'on n'a plus de participation sur les contrats PEC, mais on a pris 8 contrats PEC en CDD.

**M. le Maire** : A 100 % à la charge de la ville.

**M. Franck AGAH** : Pourquoi nous ne retrouvons pas cette participation ?

**M. le Maire** : De l'Etat ?

**M. Franck AGAH** : Non, puisqu'il a une baisse de subvention de l'Etat.

**M. le Maire** : Il est projeté, attention, ce n'est pas tous des temps-plein, c'est ce que je disais tout à l'heure, le nombre d'agent ne veut pas dire 35 heures ou 1607 heures. C'est en moyenne 30 heures, mais pas tous.

**M. Franck AGAH** : Et les détails d'atténuation de charges de 55 000 € en 2023 et des 199 000 € en 2022 afin de connaître l'impact.

**M. le Maire** : Lucy tu peux prendre la parole.



**Mme Lucy BLAISE** : Merci, c'est la ligne qui enregistre les remboursements sur les charges de personnel, des dossiers en cours, les arrêts maladie. Les 199 827 € c'est le réel réalisé en 2022 mais c'est très difficile de préjuger des dossiers qui arrivent en 2023 donc on est assez prudent sur ces remboursements.

**M. le Maire** : Ce sont les remboursements par l'assurance que l'on a souscrits. Je vous rappelle que nous sommes notre propre employeur sur le régime de la fonction publique, nous sommes notre propre sécurité sociale. On est assuré pour le décès, l'accident du travail et la maladie professionnelle, donc quand il y a un accident de travail on est remboursé.

**M. Franck AGAH** : Je passe aux investissements, pouvez-vous nous donner le détail des 3 376 000 € de dépenses d'équipement brut.

**M. le Maire** : C'est page 22 ? Ce sont plusieurs montants investis, est-ce qu'on pourrait le communiquer ? A-t-on un tableau ? Ce n'est pas un projet, ce sont plusieurs choses.

**M. Franck AGAH** : Ou peut-être que nous le verrons lors du vote du budget

**M. le Maire** : Ça c'est sûr, il sera automatiquement ventilé, pour l'instant il est projeté mais c'est le cumul de plusieurs choses. Je n'ai pas de souci à vous le communiquer, il y a principalement l'école.

**M. Franck AGAH** : Il n'y a pas de soucis non plus, vous comprenez pourquoi on insiste, puisque votre discours, votre analyse du ROB nous inquiète un peu tous et dans la projection à venir. Les détails aussi des 377 262,77 € de dépenses financières d'investissement en 2023.

**Mme Lucy BLAISE** : Cette ligne matérialise tout ce qui est PNRQAD, les participations financières de la Ville auprès de l'Agglo.

**M. le Maire** : Ce sont les restes à charge des 50 % sur les PNRQAD. Quand on solde les avenants, l'étude centre-ville par exemple c'est là-dedans.

**M. Franck AGAH** : Je ne vais pas appeler cela une dent creuse, entre les deux bâtiments Partenord, l'espace qui est là, il y a quelque chose de prévu qui est déjà budgété en prévision.

**M. le Maire** : Oui parce que nous on ne prend pas dans le PNRQAD, le bailleur est à 16 millions d'investissement je crois au total. Le troisième bâtiment va être construit à l'endroit où il a été rasé, un peu plus en retrait puisqu'il y aura une mini place. Ce qu'il reste à charge public, ce sont les voiries, la rue Dervaux, la rue Gambetta vient d'être terminée. Le reste à charge est divisé par 2 à 50 % pour la ville et pour l'Agglo, je crois que la convention globale c'était dans les 900 000 € au total mais en plusieurs phases. Le bailleur paie son opération de construction et nous payons les voiries à 50-50 avec l'Agglo. On pourrait considérer qu'on a une subvention de 50 % de l'agglo. Chaque année selon la convention et les avenants, les sommes changent au fur et à mesure.

**M. Nicolas PICARD** : J'ai regardé le document, je peux vous répondre sur les dépenses d'équipement brut. Je vous donne les thèmes parce que cela va prendre un peu de temps de rentrer dans le détail.

**M. le Maire** : On le fera au vote du budget.

**M. Nicolas PICARD** : Il y a de l'aménagement dans le cimetière par exemple des cavurnes, des caveaux, le jardin des souvenirs. Tout ce dont nous avons parlé tout à l'heure vous a été présenté dans le déroulé de M. le Maire dans le ROB, surtout dans les investissements mais l'acquisition de FILLIERIS qui est prévue, l'acquisition du terrain place Vermeersch, l'éclairage public, l'école Germain, l'étude centre-ville, les feux tricolores rue Beth, lotissement Merlin, nous allons en parler à un moment ou un autre. Ce sont des choses prévues, c'est projeté. Il y a aussi les

travaux mobiliers du bâtiment Ephémère, la mise en LED du terrain de football, la voirie Carnot, le matériel informatique 2023, c'est le raccordement des bâtiments à la fibre, c'est Valenciennes Métropole. Et pour finir, matériel et mobilier jeunesse école, ce sont des sommes prévues pour acheter du matériel pour l'école du Mont de Péruwelz, le PNRQAD, l'acquisition de la cellule de l'Ilot Gambetta c'est le poste de police de 227 000 € et l'Ilot Gambetta.

**M. le Maire :** On aura les détails au vote du budget.

**M. Franck AGAH :** Concernant le poste de police, vous nous avez dit tout à l'heure que le poste de police qui devait s'installer à Gambetta depuis 2 ans avait toujours été budgété.

**M. le Maire :** Les autorisations de programme nous permettent de le décaler. Parce que techniquement il n'est pas recevable ce n'est pas financier, il y avait une fuite ou un dégât des eaux.

**M. Franck AGAH :** Les 227 000 €, c'est quelle acquisition ?

**M. le Maire :** Oui, on achète la cellule commerciale à la différence des commerçants qui louent mais nous on ne peut pas.

**M. Franck AGAH :** Je pense que la recette d'investissement, les détails de 1 400 000 € c'est le fond de concours de Valenciennes Métropole plus la dotation spéciale donc vous nous avez parlée. Si je prends les 913 000 € et les 500 000 € on arrive à 1 400 000 €, non ?

**M. le Maire :** Selon la programmation et le déclenchement des travaux, ici, la seule chose qu'on a fait c'est acheter et transformer en salle Ephémère, le plus gros morceau c'est l'achat aujourd'hui. La transformation qui fera que la salle Ephémère passera à sa version définitive, salle culturelle ou salle des fêtes. C'est au moment où l'on déclenchera que viendront s'inscrire ces programmations et ces dotations, au moment où on engagera l'argent pour faire les travaux. Par exemple les 930 000 €, nous pouvons les appeler jusqu'à 70 % je pense, et on doit mettre la même somme en face, on doit être en auto financement sur le reste à charge à hauteur de la somme dédiée.

**M. Franck AGAH :** Concernant l'emprunt qui a été fait pour les 4 000 000 € par rapport à la salle multimodale

**M. le Maire :** Les 4 000 000 € une partie a été utilisée par l'acquisition du bâtiment et le reste est là, la grande question est : est-ce qu'on y va.

**M. Franck AGAH :** Cette part -là viendra dans le cadre d'autofinancement, les 900 000 €.

**M. le Maire :** Bien-sûr, plus les 500 000 € et d'autres financements notamment du Département et de la Région.

**M. Franck AGAH :** Je terminerai par la dette surtout les emprunts, je voudrais M. le Maire comme nous sommes en débat d'orientation budgétaire vous demander s'il n'y a pas d'emprunt en 2023.

**M. le Maire :** Normalement non et ce n'est pas l'intention.

**M. Franck AGAH :** A l'époque avant la Covid, vous nous aviez dit que c'était le moment d'acheter de l'argent.

**M. le Maire :** Oui, c'était vrai, la preuve le dernier emprunt celui de la salle des fêtes, dernières fois en taux fixe à 15 jours – 3 semaines, c'est la Banque Postale qui nous a accordé l'emprunt à taux fixe. Aujourd'hui les vrais sujets sont de maîtriser, il y a deux joignables qu'on va faire au vote du budget, ce sont les excédents de fonctionnement qu'il nous reste, comment les traduire en investissement pour pouvoir équilibrer. Pour vous donner aujourd'hui

un ordre d'idée, j'aimerais dire que c'est une science exacte, je ne pense pas qu'on aura recours à l'emprunt. On a déjà un emprunt sur la salle à dominante culturelle, il faudrait déjà qu'on la réalise. On dit souvent que dans chaque mandat il y a un projet phare, pour nous c'est celui-là que nous avons ciblé. Je ne sais pas s'il se réalisera après 2026 je n'en ai aucune idée.

**M. Nicolas PICARD :** Sur l'emprunt de la salle multimodale, les 4 000 000 € le taux était de 2,51 %. Aujourd'hui, quasiment tous les emprunts se font sur la base du taux livret A plus une part pour la banque, en règle générale c'est 1 ou 2 % de plus la part du livret A. Quand on voit que le taux du livret A est projeté déjà à 4,60 %. Si on devait faire un emprunt on serait au minimum à 4,60 + 1 ou 2 points supplémentaires, on serait au-delà des 5 %. Quand on a fait l'emprunt de la salle multimodale, on a fait une bonne opération.

**M. le Maire :** Pour compléter, les durées d'emprunt ont diminué aussi. Ils prennent plus cher et moins longtemps.

**M. Franck AGAH :** Je pose cette question parce que dans votre programme 2023 vous parlez de l'acquisition de ce que vous appelez la ferme, l'ancienne maison de M. KUNSCH, si vous projetez sur l'acquisition de la parcelle c'est qu'à un moment donné, comme vous l'avez dit, vous avez un projet aussi d'agrandissement des services techniques ou du regroupement avec la logistique. C'est pour cela que je posais la question sur l'emprunt. Est-ce que c'est l'emprunt sur la salle multimodale ou la ville qui va aller chercher des subventions et des financements ?

**M. le Maire :** On n'empruntera pas pour acheter ce terrain.

**M. Franck AGAH :** Pas pour acheter le terrain, parce que quand on achète le terrain il faut construire après.

**M. le Maire :** Aujourd'hui, nous souhaitons que la ville soit propriétaire de ce terrain, il n'y aura pas de programmation de travaux avant la fin du mandat sur ce terrain. Ce qu'il faut c'est que nos successeurs demain, quels qu'ils soient, se disent qu'il y a un terrain qui est figé et qui appartient à la ville, en tout cas on aura fait nous le geste qu'il fallait de dire « on achète ce terrain-là, on fige on ne le laisse pas à quelqu'un ». Stratégiquement je trouve qu'il est hyper intéressant, et il n'y a plus beaucoup de terrain de cette taille sur la ville de Vieux-Condé. Pas de projet de construction et encore moins d'emprunt. On aura l'autofinancement, j'espère, pour acheter ce terrain.

**M. Franck AGAH :** On verra dans les futures délibérations si la ville ne vend pas d'autre terrain.

**M. le Maire :** La ville pourra vendre des terrains, qui ne nous servent pas et qui ne sont des fois pas constructible, on travaille aussi là-dessus.

**M. Franck AGAH :** Sincèrement pour terminer, à la page 9 du document du ROB, M. le Maire, j'ai la même inquiétude que vous sur les données locales. Ce que je trouve aberrant, c'est que sur certains chiffres nous sommes sur l'année 2023, par exemple sur la population.

**M. le Maire :** Je sais, et sur les autres sur 2019.

**M. Franck AGAH :** C'est difficile pour nous, non pas de se projeter, nous gardons cette méfiance et cette inquiétude. Deuxième chose nous savons que c'est la période des recensements de la population et que les recensements se font en deux étapes. A un moment donné il faut que l'Etat essaie de mettre les bons leviers pour que les communes puissent avoir le nombre de population exacte pour pouvoir bénéficier des dotations exactes. Je voulais en venir au sujet du taux de chômage, elle n'est pas présente aujourd'hui mais on a quand même une adjointe en charge de l'emploi et de l'insertion. Je vois que le taux de chômage en 2019 est de 21,5 je pense qu'en tant que Maire vous avez les chiffres du Pôle Emploi.

**M. le Maire :** Vous savez qu'il y a 900 CDI à pouvoir sur le Pays de Condé, nous avons beaucoup de demandeurs d'emplois sur le Pays de Condé, il n'y a pas de croisement, c'est un autre débat.

**M. Franck AGAH :** Vous avez commencé votre discours en disant « ils valent ce qu'ils valent » les 900 emplois c'est comme le président qui disait qu'il fallait traverser le trottoir pour avoir du boulot.

**M. le Maire :** Je suis d'accord avec vous je vous rejoins totalement M. AGAH, c'est facile d'indiquer qu'il y a 900 emplois à pouvoir.

**M. Franck AGAH :** Pour continuer sur l'analyse des chiffres, c'est la baisse du nombre de ménages fiscaux qui commence justement à nous alerter au vu de la population. Parce que je me souviens de votre discours, vous disiez que la ville de Vieux-Condé était une ville attrayante, attractive et qu'aujourd'hui on se rend compte que notre population se paupérise au vu de la difficulté économique des foyers, des difficultés socio-économiques de notre population, au vu de la population que nous accueillons à travers les différents chantiers de rénovation qui sont mis en place dans le Valenciennois parce que nous sommes dans une loi-cadre, nous avons pour obligation d'accueillir les autres populations donc nous devons rester vigilants.

**M. le Maire :** Vous avez raison et nous le sommes également sur les projets de programmation PNRQAD côté Dervaux avec on l'espère une programmation, qui devrait sortir en accession à la propriété, comme ce qui est en train de se terminer à la Solitude où nous sommes en accession à la propriété. On a quand même de la chance d'avoir une attractivité, peut-être aussi des services que d'autres non pas, on le constate, si on est en capacité de rester en attractivité il y aura des gens qui investiront chez nous pour construire et donc auront les revenus suffisants pour pouvoir le faire. Je suis très inquiet sur ce potentiel financier qui est catastrophique. Forcément, l'un ne va pas sans l'autre, de la baisse de ménage et de la baisse de la fiscalité de ménage.

**M. Franck AGAH :** Je voudrais parler des ressources humaines, vous avez parlé de pyramides des âges, et des départs en retraite, des départs en retraite qui ne sont pas remplacés.

**M. le Maire :** Aujourd'hui je n'ai pas de vision, je ne peux pas vous dire. Ce n'est pas par rapport à la réforme des retraites même s'il faudra tout recalculer. Ce que l'on sait c'est qu'on va avoir des vagues de plusieurs agents en même temps, je l'ai dit tout à l'heure rapidement mais n'oubliez pas une chose très importante, dans la fonction publique un agent peut prendre sa décision, ce n'est pas la collectivité qui la prend. L'agent, au fil de sa carrière, devient éligible au départ à la retraite, cela ne veut pas dire qu'il a l'obligation de la prendre, il peut rester dans les effectifs, c'est un choix personnel.

Ensuite arrive la date butoir, entre c'est deux périodes-là. C'est 62 ans jusque 67 ans, demain ce sera 64 ans, donc cette variable là on ne l'a pas toujours, c'est pour cela que le service des ressources humaines informe les agents qui arrive à l'année où ils sont éligibles, pas à la date butoir par le biais d'un courrier. Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe reçoit les agents qui souhaitent faire une simulation, il s'agit souvent de motif financier, pour savoir s'ils font le choix de partir. Il y a la pyramide des âges mais il y a la volonté de l'agent qui pourrait aller jusqu'à 67 ans ou sa date butoir. La santé est également l'une des raisons motivant un souhait de départ à la retraite. C'est une variable d'ajustement que l'on n'a pas et qu'on obtiendra en fonction du choix de chacun des agents.

**M. Franck AGAH :** D'accord ils ne sont pas obligés de la prendre.

**M. le Maire :** Non ce n'est pas une obligation, ce sont les agents qui choisissent.

**M. Franck AGAH :** Par rapport au temps de travail, sur les 1607 heures. Au mois de septembre ou octobre annoncé par rapport au document contractuel ou de la sous-préfecture, il se pourrait que le Président revienne sur cette loi qu'il avait mis en place, avez-vous des informations ?

**M. le Maire :** Non, pour l'instant non, on est à 1607 heures et sur la base réglementaire du code du travail, c'est le fameux équivalent temps-plein. Nous n'avons pas d'information là-dessus, j'espère qu'ils n'augmenteront pas le temps de travail en même temps de départ à la retraite et le montant des cotisations.

**M. Franck AGAH :** C'est pour cette raison que je vous pose la question.

**M. le Maire :** ce n'est pas un champignon qu'on va avoir à ce moment-là c'est une bombe atomique.

**M. Franck AGAH :** Pour terminer, concernant le ROB, puisque lorsque l'on aura le vote du budget nous aurons beaucoup de questions à vous poser. A la page 21 sur les produits financiers, 2018 on voit 4,50 et 4,50 puis 4,05 et 4,05. Mme BLAISE peut nous donner des explications pour notre gouverne à tous.

**M. le Maire :** C'est une faute de frappe il faut lire 4,50 et non pas 4,05.

**M. Franck AGAH :** Cela permet M. le Maire, que l'on se forme tous à l'interne c'est gratuit. Simplement, puisque j'évoque les ressources humaines dans le cadre du ROB, je souhaitais féliciter la mise en place de la nouvelle CST, féliciter d'avoir aussi une intersyndicale dynamique dans un débat dynamique dans l'intérêt du personnel. On espère que cette vision de ce débat démocratique à la CST permettra sur les 3 ans à venir, avec nos vigilances communes, d'avoir aussi une chambre de débats non pas comme à l'Assemblée Nationale mais plutôt comme au Sénat. Merci M. le Maire.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 relatif au débat d'orientations budgétaires ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe et notamment son article 107 complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu des débats ;

**Considérant** que les collectivités territoriales ont l'obligation de présenter devant leur assemblée délibérante et ce dans le délai de deux mois précédant le vote du budget primitif, un « Rapport d'orientations Budgétaires » ROB qui doit comporter les grandes orientations générales du budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés, et d'en débattre ;

Il participe également à l'information des habitants sur les affaires de la commune ;

Le débat d'orientations budgétaires est le fil directeur, les informations fournies peuvent tout au long de l'année faire l'objet d'ajustement.

M. le Maire revient sur le contexte économique puis présente les orientations budgétaires en fonctionnement ainsi que les principales opérations d'investissement envisagées.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte qu'il a été procédé par ce dernier et en application de la réglementation en vigueur, à la présentation du document relatif au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023,

- **PRECISER** que la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 par M. le Maire a fait l'objet d'un débat,

- **CHARGER** M. le Maire d'effectuer les formalités décrites ci-dessus concernant la transmission, la mise à la disposition du public et la publication du rapport ci-joint

➤ **Vote à l'unanimité**

## Autorisation de revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée

Mme Caroline DI CRISTINA : Nous proposons à l'Assemblée de délibérer la revalorisation de professeur de clarinette, agent en CDI depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020. Cela représente un passage au deuxième échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

M. Charles AGAH : Ma question elle est d'abord sur le professeur de clarinette il réalise combien d'heures à la ville ? Parce que normalement, les heures sont prévues en fonction du nombre d'élèves.

M. le Maire : Si c'est l'employeur principal ou pas aussi.

Mme Caroline DI CRISTINA : C'est en fonction du nombre d'élèves.

M. Charles AGAH : Ma deuxième question, il reste combien d'instruments à l'école de musique sur la totalité, moi j'ai pratiqué l'école de musique pendant des années et il y en avait beaucoup plus qu'aujourd'hui.

Mme Caroline DI CRISTINA : D'instruments ou de cours d'instruments ?

M. Charles AGAH : De cours réalisés.

M. le Maire : On a un tableau avec les effectifs, le nombre d'heures et le nombre d'élèves et la catégorie. On vous le transmettra rapidement, on n'attend pas le prochain conseil.

### DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 1-2 qui prévoit que la rémunération des agents employés à durée indéterminée fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels prévus à l'article 1-3 ou de l'évolution des fonctions ;

Vu la délibération D2022\_119 en date du 30 juin 2022 portant sur la modification du tableau des effectifs de la filière culturelle au 01/09/2022 ;

Considérant que les résultats de l'entretien professionnel où l'évolution des fonctions justifient la réévaluation de la rémunération de l'intéressée ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la rémunération de l'emploi permanent de professeur de clarinette contractuel calculée par référence à l'indice brut 415 à compter du 10/03/2023.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

## ➤ Vote à l'unanimité

### Formation des élus 2023

**Mme Caroline DI CRISTINA** : Le Code Général des Collectivités Territoriales reconnaît aux membres des Conseils Municipaux le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Le congé de formation de 6 à 18 jours par mandat. Les frais de formation des élus constituent une dépense obligatoire pour la commune, son montant ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune, soit 36 955,00 €.

Les thèmes de la formation des élus sont en lien avec les compétences communales et viseront, L'accompagnement de l' élu dans l'exercice de ses fonctions, des formations à la gestion des politiques locales, finances publiques, marchés publics, délégations de service public, démocratie locale, intercommunalité, à la prise de parole en public. Tout autre sujet pouvant intéresser les élus en lien avec le domaine de compétence qui leur a été délégué.

Il est proposé, pour l'exercice 2023, de fixer les dépenses de formation à 4 % des indemnités de fonctions allouées aux élus de la commune, soit 7 390, 00 € et de reconduire cette enveloppe annuellement.

**M. le Maire** : J'ai la réponse pour les techniciens.

**M. Charles AGAH** : Vous me la communiquerez demain ou après-demain, c'est comme vous voulez.

Par rapport à l'enveloppe qui est allouée, c'est 7 390 €, est-ce que ces 7 390 € sont divisés en 33, ce qui représenterait la somme qu'on a sur nos comptes professionnels de formation, car en tant qu' élu on a accès au compte professionnel de formation, on a à peu près 500 €.

**M. le Maire** : C'est à part c'est le budget ville, c'est en plus.

**M. Charles AGAH** : C'est une enveloppe que la ville met à disposition pour les élus.

**M. le Maire** : Obligatoire.

**M. Charles AGAH** : D'ailleurs, est-ce qu'il serait possible comme vous nous l'aviez dit lors du compte administratif il me semble, que l'on réalise une formation avec tous les élus sur les finances publiques.

**M. le Maire** : Bien sûr

**M. Charles AGAH** : D'autant plus qu'on change de chapitre et de nomenclature etc.. Vous nous l'aviez dit au mois de juin et on ne l'a toujours pas.

**M. le Maire** : On va voir avec Anne-Marie (responsable formation) de nous faire la programmation.

**Mme Caroline DI CRISTINA** : On va voir avec Anne-Marie, elle vous enverra un programme avec les dates, les organismes proposent. Car les dates ce n'est pas nous qui les choisissons.

**M. le Maire** : Si on est nombreux on peut les faire ici, ça nous évite d'aller là-bas et ça nous coûte moins cher.

**Mme Caroline DI CRISTINA** : Si vous voulez utiliser votre DIF, il faut se renseigner auprès de Anne-Marie, vous pouvez faire une formation individuellement.

**M. le Maire** : C'est elle qui fait l'adjonction entre les comptes CPF et la partie budgétaire ici.

**M. Charles AGAH** : Permettez-moi M. le Maire de féliciter son travail au sein du service formation, car Anne-Marie, j'ai eu affaire à elle pour mon compte CPF et elle m'a toujours été de très bon conseil.

**M. le Maire** : Elle encadre très bien la chose et elle fait un travail titanesque aussi sur les formations des agents et les mises à niveaux réglementaires pour certains agents qui en ont besoin aussi. Elle fait un super boulot. Merci de le saluer et le DGS lui transmettra.

## DELIBERATION

Le Code Général des Collectivités Territoriales, (CGCT) reconnaît aux membres des Conseils Municipaux le droit à une formation adaptée à leurs fonctions (Article L.2123-12 et 13 du CGCT).

Elle est en réalité une modalité indispensable de mise en œuvre du principe de libre administration des collectivités territoriales.

La loi prévoit ainsi la prise en charge des frais de formation par la commune et l'octroi de congé de formation. Il précise que ces mécanismes ne sont possibles que si l'organisme dispensant la formation a été agréé par le ministre de l'intérieur.

La loi de 2002 a porté le congé de formation de **6 à 18 jours** par mandat mais cette durée reste inchangée en cas de pluralité des mandats. En revanche, ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le conseil municipal doit obligatoirement se prononcer sur cet exercice du droit à la formation de ses membres dans les trois mois suivant son renouvellement et tous les ans. Il doit déterminer en principe les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Si les frais de formation des élus constituent une dépense obligatoire pour la commune, le montant de ces dépenses de formation ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune, soit **36 955, 00 €**.

Étant précisé que peuvent être remboursés à cette occasion les frais de déplacement, de séjour et de stage. La commune peut également supporter la perte de revenus subie par l' élu du fait de l'exercice de son droit à la formation, dans la limite de 18 jours par élu et par mandat et pour un montant ne dépassant pas 1,5 fois la valeur horaire du SMIC, par élu et pour la durée du mandat.

Il attire enfin l'attention de l'assemblée quant au fait que les frais de formation comprennent non seulement les coûts de la formation en elle-même, mais également les frais de déplacement, les frais d'enseignement et la compensation éventuelle des pertes de revenu justifiées par l' élu en formation.

Il est proposé au conseil municipal de valider les orientations en matière de formation des élus et de définir les crédits correspondants. Les thèmes de la formation des élus sont en lien avec les compétences communales et viseront :

- L'accompagnement de l' élu dans l'exercice de ses fonctions,
- Des formations à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service public, démocratie locale, intercommunalité...) dans un contexte de pandémie, à la prise de parole en public....
- Tout autre sujet pouvant intéresser les élus en lien avec le domaine de compétence qui leur a été délégué.

Il est proposé, pour l'exercice 2023, de fixer les dépenses de formation à **4 %** des indemnités de fonctions allouées aux élus de la commune, soit **7 390, 00 €** et de reconduire cette enveloppe annuellement. La somme inscrite pourra être modifiée en cours d'exercice budgétaire par délibération modificative.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les orientations données à la formation des élus de la collectivité telles que présentées ci-dessus.
- **AUTORISER** M. le Maire à procéder à la signature de tous les documents permettant de payer les frais afférents à ces formations.



Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

## **Modification du tableau des effectifs de la filière technique au 10/03/2023**

**Mme Caroline DI CRISTINA** : Nous proposons à l'Assemblée de délibérer la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe sur une quotité de 30 H hebdomadaire. Ce poste correspond au recrutement d'un agent au service entretien patrimoine bâti qui bénéficiait d'un contrat PEC. Pour information, les 4 contrats PEC de ce service ont été renouvelés en CDD.

**M. Franck AGAH** : Cette question n'a rien à voir avec le contrat PEC qui est passé en CDD. On parle de modification des effectifs de la filière technique. Vous avez annoncé au personnel le changement, de M. Antoine BOQUILLON (D.S.T.) qui partirait de la commune au niveau de la responsabilité des techniques.

**M. le Maire** : Oui

**M. Franck AGAH** : M. Antoine BOQUILLON partirait à quelle date précise ?

**M. le Maire** : 1<sup>er</sup> avril, ce n'est pas un poisson.

**M. Franck AGAH** : Souvent chez les territoriaux c'est le 1<sup>er</sup> avril mais il reste la longtemps. Par contre, qu'est-ce qui prendra la place de M. BOQUILLON.

**M. le Maire** : Deux choses d'abord, j'en profite permettez-moi, en plus, ils sont là tous les deux, approchez-vous tous les deux s'il vous plaît, c'est aussi les hommes de l'ombre. Alors Antoine ça fait quelque mois que je suis au courant car avec Antoine ce n'est pas une histoire d'amour je vous rassure mais c'est une grande histoire quand même. Je suis arrivée en 2014 et j'ai été nommé adjoint aux travaux et c'est comme ça qu'on s'est rencontré. A l'époque il n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, il a évolué dans sa carrière, je parle sous ta gouverne Antoine, son évolution de carrière et ses capacités et son niveau en ingénierie lui amène à pouvoir à postuler à des postes que nous n'avons pas chez nous. On en a discuté en off dans un premier temps, il voulait me demander mon avis car c'est une aventure humaine avant tout. Il part loin, il part à Anzin, on va encore le croiser à l'agglo mais c'est que là qu'on le croisera. Il prendra le poste de directeur des services techniques à la ville d'Anzin, son adjoint référent sera Jean ROGER qu'on connaît bien, qui est à l'agglo avec nous. Donc on le croisera dans les couloirs de l'agglo quand il viendra défendre des dossiers de notre collègue Pierre-Michel BERNARD et de son équipe. Je trouve que l'aventure est géniale, il a commencé en tant que chargé de mission dans le cadre de l'ANRU, il était à la fin de son contrat ANRU car c'est un contrat de droit privé. L'aventure est humaine est-elle est belle, il est monté en catégorie, il pourra dire à toutes les communes qu'il fera après peut-être même une agglo qu'il a fait ses classes à Vieux-Condé et c'est tant mieux et j'en suis satisfait, Mais c'est bien il faut foncer, car c'est la vie et il est jeune et il a des enfants la faut penser à l'avenir, la proposition qui lui a été faite est belle. Entre deux, un dénommé Franck JASIK, qui venait de Fresnes, chasseur de subvention dans son domaine, il travaille ensemble naturellement puisque qu'Antoine en dehors de géré la partie technique s'occupe aussi des grands projets comme le Mont de Peruwelz et les projets d'avenir même si on a des doutes faut continuer à le monter, il y avait une légitimité on l'a dit tout à l'heure dans la présentation du débat. Le premier réflexe de Caroline, la première Adjointe et du DGS, c'est dire « on va devoir demander en interne » sinon ça sera poste pour poste. Moi j'y ai pensé, je n'avais pas envie d'intervenir, Franck c'est proposé et a proposé sa candidature en internet et à partir du 1<sup>er</sup> avril, ça sera Franck le remplaçant d'Antoine. Donc, il y a une clé de redistribution par rapport au métier qu'Antoine faisait

puisqu'on va responsabiliser les agents services technique pur, on va les faire monter en responsabilité pour que Franck puisse gérer les grands projets et toujours la rechercher de subvention. On va rééquilibrer la fiche de poste.

**M. Franck AGAH** : C'est très intéressant, j'ai travaillé aussi avec M. BOQUILLON, on a revalorisé son salaire au mois de novembre ou au mois de septembre, son CDD a été revaloriser en terme salarial. L'arrivée de Franck JASIK je pensais que c'était dans le cadre de la cohésion sociale, donc aujourd'hui ils passent aux niveaux des techniques.

**M. le Maire** : Franck et chasseur de subvention version XXL

**M. Franck AGAH** : Excusez-moi si j'en parle, en termes de politique de la ville, la ville de Vieux-Condé était démunie, l'arrivée de Franck c'était aussi de formalisé les choses et aller à la recherche de subvention. S'il à ses deux casquettes, on verra cuide de la politique de la ville, je lui souhaite tout le bien qu'il peut apporter à la ville de Vieux-Condé. Je ne vais pas dire qu'il a le soutien et la bienveillance de l'opposition mais nous seront vigilant.

**M. le Maire** : L'ensemble du conseil vous avez raison. Je fais pleine confiance à Franck et j'espère qu'Antoine viendra nous dire bonjour de temps en temps et j'espère qu'on ne le croise pas dans les couloirs avec une subvention plus importante que là notre sinon on lui prendra.

**M. Franck AGAH** : Donc c'est une stratégie.

**M. le Maire** : Juste une petite question par rapport à la délibération c'est un contrat PEC qui devient ?

**M. le Maire** : Un CDD, il n'est plus un contrat PEC, l'état nous dis stop on arrête, et on le garde en CDD 1 an.

**M. Charles AGAH** : Un seul ?

**Mme Caroline DI CRISTINA** : On en garde 4 pour information, donc 4 contrats PEC, mais on en crée qu'un car les trois autres postes étaient disponibles dans le tableau des effectifs.

**M. le Maire** : C'est une ouverture de poste, on doit ouvrir le poste et après on met un agent dans le poste c'est comme quand on supprime un poste, ça ne veut pas dire qu'on supprime un agent.

**Mme Caroline DI CRISTINA** : On a besoin d'en créer qu'un.

**M. le Maire** : Car les 3 autres sont créé.

**M. Charles AGAH** : Etant membre suppléant du CST j'étais au courant qu'il y avait 4 PEC qui étaient repris notamment au service technique, mais je m'étonnais de voir qu'un seul poste était créer

**M. le Maire** : Les trois autres postes sont disponibles et déjà créer.

**Mme Caroline DI CRISTINA** : Pour votre information, au total c'étaient 8 qui sont restés. Sur les 26 PEC, 7 on étaient reconduit en CDD dont les 4 aux services techniques, 2 au sein du service environnement et cadre de vie et 1 PEC au sein du service population, le 8<sup>ème</sup> c'était le PEC qui était au PIJ et PEC à 20h, cette personne vient d'évoluer aussi et d'avoir une proposition plus intéressante à 35h ailleurs.

**M. le Maire** : C'est mieux, ça va dans le bon sens

## DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

**Considérant ce qui suit :** Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il appartient donc de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe suite au recrutement d'un agent au service patrimoine bâti qui bénéficierait d'un contrat Parcours Emploi Compétences.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **DECIDER de créer le poste suivant à compter du 10/03/2023 :**

- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>)

Par conséquent le tableau des effectifs dans la filière technique sera comme suit au 10/03/2023 :

- 1 Directeur des services techniques.
- 1 Ingénieur principal à temps complet.
- 1 Ingénieur à temps complet.
- 3 Techniciens principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 2 Techniciens à temps complet.
- 6 Agents de maîtrise principaux à temps complet.
- 8 Agents de maîtrise à temps complet.
- 2 Agents de maîtrise à temps non complet (23/35<sup>ème</sup>)
- 5 Adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 25 Adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- 3 Adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>),
- 1 Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (27,50/35<sup>ème</sup>),
- 1 Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>),
- 2 Adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (23/35<sup>ème</sup>).
- 1 Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (22/35<sup>ème</sup>),
- 1 Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17,50/35<sup>ème</sup>).
- 21 Adjoints techniques à temps complet.
- 1 Adjoint technique à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>)
- 1 Adjoint technique à temps non complet (22/35<sup>ème</sup>)
- 2 Adjoints techniques à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>)

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

## Convention annuelle d'objectifs ville de Vieux-Condé/Comité d'Action pour l'éducation permanente (C.A.P.E.P) (3 documents annexés)

Mme Caroline DI CRISTINA : La Ville de Vieux-Condé souhaite continuer à apporter son soutien à l'association C.A.P.E.P. qui porte un chantier d'insertion sur la commune depuis plusieurs années. Le C.A.P.E.P. assure une action d'insertion sociale destinée à faciliter l'accès à l'emploi des personnes en difficultés économiques et sociales par l'accompagnement, l'encadrement et la formation de celles-ci.

La réalisation des interventions de l'A.C.I. espaces verts est estimée à un montant forfaitaire de 60 000 € pour l'année 2023 correspondant notamment aux frais de gestion et de matériel nécessaires à la réalisation des travaux considérés.

Le paiement sera effectué comme suit : 30 000 € au 30 Juin 2023, 20 000 € au 31 Octobre 2023 et le solde après vérification par la Ville conformément à l'article 7 de la convention qui vous est annexée.

Pour votre information, nous avons au total 13 habitants de Vieux-Condé sur le chantier d'insertion, et sur le chantier de la clairière il y a 52 CDDI sur l'année 2022, dont 13 de Vieux-Condé.

M. Franck AGAH : J'ai une question sur POINFOR ?

M. le Maire : Oui POINFOR, rencontre le 13 février dernier, des représentants de l'association bien évidemment. Au vu des absences à certaines périodes de l'entreprise, l'entreprise d'insertion nous a confirmé ne pas prélever les derniers 4 000 € sur la convention 2022. Il y a un autre sujet qui nous inquiète, POINFOR et nous, pour 2023, le Président nous a confirmé ne pas avoir suffisamment d'encadrants techniques pour le moment pour reconduire la convention avec la ville.

M. Franck AGAH : Ce qui veut dire que nous ne conventionnerons pas, car depuis 2 ans on conventionnait avec POINFOR.

M. le Maire : J'espère que si, j'espère qu'ils vont trouver des encadrants.

M. Franck AGAH : Mais, 2020, 2021, 2022 et là nous sommes en 2023, le CAPEP reconduit dans sa convention, POINFOR qui décide comme vous le dites, vous-même délibérément de ne pas reconduire sa convention. Première question, est-ce qu'on pourrait avoir le bilan de POINFOR, si vous pouvez nous le mettre à disposition.

Deuxième chose, quid des travaux qui ont été réalisés par POINFOR, est-ce que la ville va passer en régie ou va-t-elle travailler avec une autre entreprise d'insertion parce que Mme DI CRISTINA vous venez vous-même de le dire 13 Vieux-condéens, et on voit à travers le bilan social de l'accompagnement qui est mené pour les salariés, des sorties positives et le mot insertion.

M. le Maire : Comme l'ACI ferronnerie etc.

M. Franck AGAH : Moi ma crainte aujourd'hui, c'est que si en travail en régie avec nos agents à nous.

M. le Maire : Il n'y a pas de valeurs ajoutées sur l'insertion et sur le sociale.

M. Franck AGAH : Ce que POINFOR faisait nos agents techniques ne le faisaient pas.

**M. le Maire :** Non, on est complétement d'accord. C'est ce qui est inquiétant, c'est l'échange qu'on a eu avec le Président, on est dans le même état d'esprit, c'est qu'il ne trouve pas d'encadrants, c'est l'avenir de POINFOR qui est en jeu. S'ils ne trouvent pas d'encadrants c'est la catastrophe. Le solde 4 000 € dû en 2022, ils nous disent : « on ne les prend pas, car on n'a pas fait le job » et pour 2023, « on ne va pas délibérer tout de suite car nous n'avons pas assez d'encadrants ». Nous patientons, la volonté, c'est d'abord de préférence de continuer avec POINFOR car c'est un partenaire historique et nous en sommes satisfait. S'ils nous disent qu'ils ont une insuffisance en termes d'encadrement ce qui serait regrettable, on essaiera de se retourner vers une autre association d'insertion qui sera en capacité de faire le même type de prestation puisque le CAPEP propose plutôt des prestations en espace vert alors que POINFOR des embellissements des travaux de second œuvre, les métiers sont différents. Ce sont des signes inquiétants, une association aussi importante que POINFOR qui ne trouve pas d'encadrant ce n'est pas un signe positif non plus.

## DELIBERATION

Dans le cadre de sa politique d'insertion, la Ville de Vieux-Condé souhaite continuer à apporter son soutien à l'association C.A.P.E.P. qui porte un chantier d'insertion sur le territoire communal, ACI La Clairière-Espaces Verts.

Parmi les travaux d'entretiens divers sur les espaces verts dont la Ville à la charge, certains font l'objet de supports pédagogiques en direction d'un public en insertion auprès de l'association.

Ces travaux correspondent à des besoins collectifs, d'utilité sociale et d'intérêt général conformes aux interventions que peut réaliser un Atelier Chantier d'Insertion.

En ce sens, le C.A.P.E.P. assure une action d'insertion sociale destinée à faciliter l'accès à l'emploi des personnes en difficultés économiques et sociales par l'accompagnement, l'encadrement et la formation de celles-ci.

Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée par le biais de chantiers d'insertion,
- Assurer l'accès à un premier contrat de travail aux jeunes non diplômés,
- Permettre l'accès à des formations diverses tant au niveau de l'apprentissage qu'à celui de l'utilisation des outils nécessaires à la recherche d'un emploi.

La réalisation des interventions de l'A.C.I. espaces verts est estimée à un montant forfaitaire de 60 000 € pour l'année 2023 correspondant notamment aux frais de gestion et de matériel nécessaires à la réalisation des travaux considérés.

Le paiement sera effectué comme suit : 30 000€ au 30 Juin 2023, 20 000 € au 31 Octobre 2023 et le solde après vérification par la Ville conformément à l'article 7 de la convention.

**Vu** le projet de convention et de budget prévisionnel proposés par l'association CAPEP, ci-annexés ;

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **VALIDER** la convention d'objectif à passer avec l'association CAPEP concernant la mise en place d'un nouveau chantier d'insertion pour une participation maximale de la commune de 60 000€ répartie selon l'article 6 de la convention.
- **EMETTRE** un avis favorable à la mise en œuvre sur le territoire communal d'un Atelier Chantier d'Insertion porté par le C.A.P.E.P.

- **AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents en lien avec l'association CAPEP relevant de l'activité d'un nouvel ACI sur le territoire communal.

➤ **Vote à l'unanimité**

### **Cession d'un immeuble mixte à usage de commerce et d'habitation situé place de la république, appartenant à la ville (2 documents annexés)**

**M. le Maire** : C'est la boulangerie de M. ABBAD Kamal en bas de la place. Elle appartient toujours à la ville M. ABBAD est intéressé pour la racheter. On a fait une évaluation par France domaine. Le bien est en vente à 125 000 € avec une marge de négociation légale de 10 %, c'est-à-dire plus de 10 % ou - 10 %. J'ai décidé, avec votre accord si vous le votez aujourd'hui, de faire - 10 %, c'est-à-dire de faire au lieu de 125 000 € faire 112 000 €. Ce sera notre « boost » pour aider ce commerçant qui est déjà là, et valider son rêve de devenir propriétaire de son commerce et de son fonds de commerce, c'est un peu notre façon de l'aider dans sa démarche avec Richard (SZYMANIAK) qui est conseillé délégué aux commerces.

**M. Franky LEFEBVRE** : J'ai deux questions à ce sujet, c'était un bâtiment qui appartenait à la Mairie qui a été acheté dans le but de rester un commerce.

**M. le Maire** : Je crois que oui, je crois que c'était même à la maison des artistes pendant la fête de nuit.

**M. Franky LEFEBVRE** : Aussi oui, mais la volonté première était que ça reste un commerce.

**M. Franck AGAH** : C'était un commerce et la volonté de notre majorité à l'époque était de faire un bail pour que ça reste toujours un commerce, parce que la difficulté est que les commerces qui ferment deviennent des logements.

**M. Franky LEFEBVRE** : Quelle garantie vous avez que ça reste un commerce au vu de la conjoncture économique, c'est un point chaud.

**M. le Maire** : C'est un commerçant qui tourne bien.

**M. Franky LEFEBVRE** : On souhaite que ça que ce bâtiment reste un commerce justement.

**M. le Maire** : L'objectif est d'accompagner, là on l'accompagne en faisant la vente et les 10 % ce qui est une bonne chose pour lui ça lui fera moins d'apport ou moins d'emprunt. Si demain, ce bâtiment n'est plus un commerce et qu'il est en vente, je ne lui souhaite pas je lui souhaite de réussir, il y a un droit de préemption de la ville qui peut être posé sur ce type de logement et re fléché comme réalisé dans les années 60-70 ou 80 ce bâtiment est ancien.

**M. Franck AGAH et Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL** : non audible

**M. le Maire** : Pour répondre à votre question, on a la chance de faire cette passation dans ce sens et c'est objectif, je vous rappelle que le développement économique n'est pas une compétence ville mais Valenciennes Métropole, en tout cas on l'accompagne sur ce projet et si demain il est en vente on se posera la question sur la capacité à préempter, c'est-à-dire, d'avoir le financement pour acheter. De même pour le terrain Vermeersch, pour un projet qui sera le nôtre. La Ville ne pourrait pas acheter tous les commerces à vendre.

**M. Franky LEFEBVRE** : Dans un second temps, quelle est la réflexion de la reconstruction de la place, le PNRQAD, l'école.

**M. le Maire :** Aujourd'hui, on va avoir une phase de démolition du bas de la place, ce qu'on appelle la « dent », devant l'ancienne boucherie, tous ces bâtiments qui sont maîtrisés, déconnectés de gaz, d'électricité. On va avoir un aménagement partiel et financé. L'objectif, je ne sais pas si on y arrivera sous ce mandat-ci, nos successeurs le feront peut-être, on va essayer de l'inscrire dans le marbre avec l'Etat, c'est de doubler la superficie de l'école maternelle du centre, l'idée générale c'est ça. L'école maternelle est importante, elle a besoin d'une rénovation, elle est surtout trop petite par rapport à la densité urbaine et au nombre d'habitants. Aujourd'hui il faudrait doubler la cour et doubler le nombre de classes pour avoir un effectif suffisant car les enfants sont redispachés, je parle sous la gouverne de Christine (DI BELLO) dans d'autres écoles. Le vrai sujet c'est l'école maternelle du centre, le fait de démolir le bas de la place, il ne serait pas fou de ramener de la vie scolaire de ce côté-là, ce qui permettrait de faire des dégagements plus sécurisés etc... et de ne plus avoir cet effet d'entonnoir.

Tout le monde est d'accord pour que Monsieur ABBAD Kamel devienne propriétaire et qu'on lui fasse la réduction de 10 % c'est-à-dire qu'il paye à la ville 112 500 € au lieu de 125 000 €.

**M. Franck AGAH :** Non, nous nous abstenons M. le Maire, car nous n'avons aucune garantie, sincèrement, il y a comme vous dites déjà un logement au-dessus et un commerce en bas.

**M. Didier SIMON :** non audible

**M. Franck AGAH :** Je connais cette maison, quand vous rentrez dans la boulangerie, derrière, il y a des escaliers qui regagnent les chambres.

**Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL :** Quand la ville l'a rachetée, le logement venait d'être mis complètement aux normes.

**M. le Maire :** Il y avait même un gros problème d'assainissement, je m'en souviens.

**M. Franck AGAH :** Donc la crainte ...

**M. le Maire :** C'est votre position, je respecte.

## DELIBERATION

M. le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un immeuble mixte à usage de commerce et d'habitation situé au 115, place de la République, cadastré AT n°249 d'une contenance de 125 m<sup>2</sup>,

Il indique à ce titre qu'un bail commercial a été consenti le 13 novembre 2018 par la commune au profit de la Société « La Chocolatine » représentée M. ABBAD Kamal pour exercer une activité de point chaud,

**Vu** l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

**Vu** l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cession d'immeuble poursuivis par les collectivités territoriales,

**Considérant** que la commune n'a plus l'utilité de conserver dans son patrimoine la propriété de ce bien qui nécessite de réaliser des travaux d'entretien,

Considérant que par courrier en date du 18 janvier 2023, M. ABBAD Kamal a émis le souhait de faire l'acquisition de cet immeuble pour lequel sa société est actuellement locataire,

Considérant que par avis en date du 17 octobre 2022, le service du domaine a fait connaître son évaluation pour la vente de ce bien à 125 000 € avec une marge de négociation de 10 % en plus ou en moins,

Considérant que dans le souci de maintenir cette activité économique qui constitue une offre de service de proximité essentielle au dynamisme de la Ville, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer la marge de négociation de 10 % en dessous de l'estimation domaniale et de vendre ce bien au prix de 112 500 €.

Considérant le courrier en date du 13 février 2023 de M. ABBAD Kamal Co-gérant de la SCI AUKA domiciliée au 241, route de Bonsecours à Condé-sur-l'Escaut (59163) donnant son accord sur l'acquisition de l'immeuble au prix de 112 500 € afin de poursuivre son activité de point chaud,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la vente de l'immeuble mixte à usage de commerce et d'habitation situé au 115, place de la République, cadastré section AT parcelle n°249 d'une superficie de 125 m<sup>2</sup>, au prix de 112 500 € (125 000 – 10%) à M. ABBAD Kamal Co-gérant de la SCI AUKA domiciliée au 241, route de Bonsecours à Condé-sur-l'Escaut (59163).
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents et l'acte authentique qui sera dressé en l'étude de Maître DELDICQUE, Notaire situé 10, place Verte à Condé-sur-l'Escaut (59163) désigné pour établir l'acte de vente. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

➤ **Vote à la majorité**

### **Cession d'une partie d'un terrain appartenant à la ville à Mme VANHEEMS-DEHAUT (2 documents annexés)**

**Mme Carine MULETTE** : Mme VANHEEMS-DEHAUT a émis le souhait de faire l'acquisition d'une parcelle cadastrée, située près de son officine rue Castiau dans le but de construire un local commercial.

Un plan de bornage a été établi par un géomètre expert qui a défini la surface de la parcelle à céder à 96m<sup>2</sup>. Le service du domaine a estimé la valeur vénale du terrain à céder à 3 000 €.

Mme Anne-Sophie VANHEEMS-DEHAUT a donné son accord pour l'acquisition de cette partie de terrain au prix de 3 000 €.

Il est demandé au conseil municipal ce soir, d'autoriser la vente de cette partie de terrain à Madame VANHEEMS-DEHAUT pour la somme de 3 000 €.

**M. le Maire** : C'est une bonne nouvelle, vous avez compris c'est une extension.

**M. Franck AGAH** : De toute façon, c'est une dent creuse.

**M. le Maire** : Oui c'est un bout de parking. C'est une bonne nouvelle car c'est la pharmacie qui fait une extension avec des nouveaux services.

**M. Franck AGAH** : Donc vous comprenez que nous votons « pour » lorsque quelque chose se crée.



## DELIBERATION

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mme Anne-Sophie Vanheems-Dehaut de faire l'acquisition d'une partie du terrain cadastré BH parcelle n°578 d'une contenance de 224 m<sup>2</sup> situé près de son officine dans le but de construire un local commercial.

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

Vu l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cession d'immeuble poursuivis par les collectivités territoriales,

**Considérant** que par courrier en date du 30 novembre 2022, Mme Anne-Sophie Vanheems-Dehaut a émis le souhait de faire l'acquisition d'une partie du terrain cadastré section BH parcelle n°578 situé rue du Docteur Castiau dans le but de construire un local commercial.

**Considérant** que l'emprise à céder consiste en un terrain de forme rectangulaire en nature d'espace vert et engazonné situé à l'arrière d'une aire de stationnement,

**Considérant** qu'un plan de bornage a été établi par un géomètre-expert qui a défini la surface de la parcelle à céder à 96 m<sup>2</sup>,

**Considérant** que par avis en date du 12 janvier 2023, le service du Domaine a estimé la valeur vénale du terrain à céder à 3 000 €,

**Considérant** le courrier en date du 14 février 2023 de Mme Anne-Sophie Vanheems-Dehaut donnant son accord sur l'acquisition d'une partie du terrain au prix de 3 000 €,

**Considérant** que M. Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la cession d'une partie du terrain cadastré section BH parcelle n°578 pour une contenance de 96 m<sup>2</sup>.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la vente d'une partie du terrain cadastré section BH parcelle n°578 d'une contenance de 96 m<sup>2</sup> à Mme Anne-Sophie Vanheems-Dehaut demeurant au 88, rue du Docteur Castiau à Vieux-Condé au prix de 3 000 € dans le but de construire un local commercial.

- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents et l'acte authentique qui sera dressé en l'étude de Maître DELDICQUE, Notaire situé 10, place Verte à Condé-sur-l'Escaut (59163) désigné pour établir l'acte de vente. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

➤ **Vote à l'unanimité**

## Cadeaux Fête des mères

**M. Bernard LIEGEOIS :** La Ville souhaite remettre un cadeau à toutes les mamans résidant à Vieux-Condé ayant au moins 1 enfant de moins de 16 ans comme cela se fait depuis quelques années maintenant. Considérant la volonté municipale de favoriser le commerce local. M. le Maire propose de reconduire l'attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 15 € à utiliser chez les commerçants partenaires et ayant adhéré au projet : comme pour habitude, les fleuristes, les coiffeurs, le domaine du bien-être. La date de validité des bons est fixée au 31 octobre 2023. Ainsi il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la proposition de M. le Maire et d'octroyer le cadeau de fête des mères selon les modalités d'attribution.

**M. Charles AGAH :** Bien-sûr qu'on va voter pour ce cadeau de fête de mères. Mais ne serait-il pas possible comme on vous le demande depuis le début de notre mandat, en tout cas depuis le début de ma mandature car je suis arrivé en cours d'année, de revaloriser ce cadeau de la fête des mères en tenant compte de l'inflation, puisque si on parle de fête des mères, on parle de fleurs, de coiffures, de soins esthétiques. Ces commerces vont faire appliquer l'inflation et vont sûrement augmenter le prix du brushing et le prix de la rose et le prix d'une épilation. Donc pourquoi pas augmenter ce bon de fête des mères de 15 €, pourquoi pas le mettre à 20 € pour les mamans Vieux-Condéennes.

**M. le Maire :** Votre proposition me plaît, le problème est que, on en a parlé avant et on en parlera au prochain conseil municipal dans le budget. Dans la première version beaucoup de choses ainsi ont été supprimées. Dans la première version de travail on en a discuté tous ensemble y compris avec les techniciens, il y a plein de choses comme ça qui font la vie de tous les jours de la ville de Vieux-Condé. On s'est toujours dit qu'on irait jusqu'au bout, et que quand on toucherait au service à l'habitant c'est là où on serait vraiment au bord du gouffre sur l'équilibre budgétaire.

J'aurais bien voulu mettre 25 €, heureusement on le maintient, je vais le prendre dans le bon sens car ce n'est pas gagné même si ce n'est que 15 € cela représente une somme. Mais non, on ne pourra pas l'augmenter cette année au vu de la conjoncture actuelle. Certains bons ne sont pas utilisés mais j'espère que ça aidera pour les bénéficiaires en tout cas. Pour les commerçants ça leur donne un boost. On s'est vraiment posé la question très sérieusement de le supprimer cette année, on a maintenu car on a fortement travaillé le budget. C'est une demi-victoire, j'aurais bien voulu l'augmenter, je suis d'accord avec vous, mais malheureusement je ne pourrai pas le faire.

**M. Charles AGAH :** Sur cette demi-victoire M. le Maire, nous espérons nous, groupe d'opposition être invités à la remise des bons de fête des mères parce que l'année dernière nous n'avions pas été invités.

**M. le Maire :** Ce n'était pas Mairie et Maison pour tous ? Vous êtes sur ? J'ai un doute.

**M. Franck AGAH :** De toute façon M. le Maire, depuis 2020, on vous a énuméré toutes les invitations auxquelles nous n'étions pas invités, cela va sortir un jour.

**M. le Maire :** Je n'en doute pas. Je n'ai pas de sujet c'est la fête des mamans. On prendra acte, Bernard (LIEGEOIS) va en prendre acte.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

La Ville souhaite remettre un cadeau à toutes les mamans résidant à Vieux-Condé ayant au moins 1 enfant de moins de 16 ans.

Considérant la volonté municipale de favoriser le commerce local ;

M. le Maire propose de reconduire l'attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 15 € à utiliser chez les commerçants partenaires et ayant adhéré au projet.

La date de validité des bons est fixée au 31 octobre 2023.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- EMETTRE un avis favorable à la proposition de M. le Maire
- OCTROYER le cadeau de fête des mères selon les modalités d'attribution

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

## Récompenses attribuées aux élèves de CM2 des écoles de Vieux-Condé entrant au collège

**Mme Christine DI BELLO** : C'est avec plaisir que je vous présente cette délibération puisqu'elle va venir encourager nos jeunes des écoles primaires terminant leur CM2 et qui vont demain, entrer au collège en 6<sup>ème</sup> et donc poursuivre leur parcours scolaire. Ce projet de délibération récompensera nos futurs collégiens nous allons donc reconduire cette année, comme les années précédente cette action par le biais d'une calculatrice collège en faveur de nos jeunes des CM2 des écoles de Vieux-Condé.

**M. Franck AGAH** : On avait préparé une question mais comme vous dites, on a la chance de déjà le maintenir. Par contre, ils avaient un dictionnaire je crois à une époque et maintenant on leur donne des calculatrices pour calculer que 10 € multipliés par 0, ça fait 0 !

**M. le Maire** : C'est la fameuse calculatrice scientifique demandée au collège qui représente un investissement pour le panier de l'écolier que les parents supportent. Elles valent 25 € environ.

### DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Considérant que chaque année, afin d'accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire, une gratification leur est octroyée pour la rentrée au collège.

M. le Maire propose de reconduire l'opération pour l'année 2023 en offrant une calculatrice « collège » à chaque élève.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- EMETTRE un avis favorable à la proposition de M. le Maire
- DECIDE d'octroyer une gratification aux élèves de CM2 des écoles de Vieux-Condé entrant au collège

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

## **Récompenses au concours communal des Maisons Fleuries**

**Mme Louissette MAKSYMOWICZ** : La Ville de Vieux-Condé organise tous les ans un concours des maisons fleuries afin d'encourager les Vieux-Condéens à participer directement à l'effort d'embellissement de la Ville par des actions de fleurissement.

Un jury composé d'élus, de techniciens et de bénévoles évalue et propose les lauréats par catégorie et hors catégorie. 1ère catégorie maisons fleuries avec jardin, 2ème catégorie cours fleuries, 3ème catégorie jardinets, 4ème catégorie façades et/ou balcons fleuris, 5ème catégorie immeubles collectifs, fermes, gîtes.

**M. Franck AGAH** : Comme je le disais en aparté Louissette (MAKSYMOWICZ) nous invite tout le temps. Donc nous réitérons, notre renouvellement pour que M. Charles AGAH puisse participer au jury du concours des maisons fleuries.

**Mme Louissette MAKSYMOWICZ** : Cette année j'étais accompagnée de Charles AGAH en tant qu'élu, Jean Luc LETHIEN, responsable du service environnement et cadre de vie de la ville, une personne de la société civile, M. Philippe MATHOT, ancien commerçant fleuriste à la retraite, ainsi que les services communication pour le reportage photos. Voilà, j'étais avec M. AGAH.

**M. le Maire** : Vous avez compris que l'invitation est renouvelée pour les maisons fleuries et vous désignerez votre représentant.

### **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

**Considérant** que la Ville de Vieux-Condé organise tous les ans un concours des maisons fleuries. Ce concours a pour objet d'encourager les Vieux-Condéens à participer directement à l'effort d'embellissement de la ville par des actions de fleurissement de qualité et perceptibles depuis la voie publique.

Un jury composé d'élus, de techniciens et de bénévoles propose les lauréats.

Les prix sont définis par catégorie :

- 1<sup>ère</sup> Cat : Maisons fleuries avec jardin
- 2<sup>ème</sup> Cat : Cours fleuries
- 3<sup>ème</sup> Cat : Jardinets
- 4<sup>ème</sup> Cat : Façades et ou balcons fleuris
- 5<sup>ème</sup> Cat : Immeubles collectifs, fermes, gîtes

Hors concours : Espaces primés ou remarqués

M. le Maire propose également d'affecter les prix suivants

#### **Catégories 1 et 5 :**

- 70 € si la note obtenue est supérieure ou égale à 18
- 60 € si la note obtenue est supérieure ou égale à 17
- 50 € si la note obtenue est supérieure ou égale à 16
- 40 € si la note obtenue est supérieure ou égale à 14
- 25 € si la note obtenue est supérieure ou égale à 12
- 15 € si la note obtenue est supérieure ou égale à 10

### Catégories 2, 3 et 4 :

60 € si la note obtenue est supérieure ou égale à 18

50 € si la note obtenue est supérieure ou égale à 17

40 € si la note obtenue est supérieure ou égale à 16

30 € si la note obtenue est supérieure ou égale à 14

20 € si la note obtenue est supérieure ou égale à 12

15 € si la note obtenue est supérieure ou égale à 10

### Hors concours :

70 € pour les espaces primés ou remarqués.

### Pour toutes ces catégories :

Toute note inférieure ou égale à 5 est éliminatoire.

Pour toute note inférieure ou égale à 10, il est décidé d'octroyer un bon d'achat d'une valeur de 10 € valable chez tous les fleuristes de Vieux-Condé et commerçants partenaires de l'opération.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la proposition de M. le Maire concernant le concours communal des maisons fleuries
- **AUTORISER** l'attribution des prix

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

### ➤ **Vote à l'unanimité**

## **Lots offerts dans le cadre de l'action Playmobil 2023**

**M. Jean-François SMITS :** Comme chaque année, on organise l'exposition Playmobil qui aura lieu cette année les 25 et 26 mars. Lors de cette exposition, cette année on aura la présence du rama exceptionnel Chicago sur 60 m2 donc l'ancien Chicago avec des bâtiments de plus de 2 ou 3 mètres et la tour Eiffel également. Pendant cette expo comme chaque année, on a un moment convivial qui est le concours de dioramas ouvert aux amateurs et aux familles vieux-condéens. Pendant ce concours on remet des lots à tous les enfants, des boites Playmobil. La délibération est pour nous autoriser à distribuer ces lots aux participants.

**M. Franck AGAH :** Simplement, je sais que lors de ces deux jours Playmobil, en termes de buvette, convivialité, il y avait toujours un apport de solidarité qui était apporté. Est-ce que tu peux nous dire Jean-François (SMITS), quelles sont les associations ou la structure qui gèrerait ça.

**M. Jean-François SMITS :** Cette année, puisqu'on fonctionne à chaque fois avec des associations d'école, cette année on revient au premier qui avait commencé. Donc ce sera l'association USEP CABY, qui se chargera de la restauration, de la buvette et qui est en même temps, en partenariat avec nous, se charge d'un certain nombre de choses comme la tombola.

**M. le Maire :** Je vous rappelle 60 m2, pour une maquette. Je suis impatient de la voir.

**M. Jean-François SMITS :** C'est la plus grande sachant qu'elle ne voyagera pas. C'est la dernière fois qu'elle se monte. En supplément, on a aussi un 60 m2 avec des trains, une gare ferroviaire.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Considérant que la Ville de Vieux-Condé organise, dans le cadre de sa programmation culturelle, un concours de diorama Playmobil ;

Considérant que les résultats donneront lieu à une distribution de récompenses sous forme de boîtes de Playmobil dont le montant global ne pourra excéder 2 000 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- APPROUVER la distribution de ces lots.

➤ **Vote à l'unanimité**

### **Demande de subvention de fonctionnement de l'Association « Généalogie Histoire de Famille »**

**M. le Maire :** On passe maintenant aux demandes de subvention de fonctionnement pour le monde associatif pour l'année 2023. Je vous rappelle que nous avons constitué un comité consultatif qui étudie l'ensemble des demandes de subventions, composé d'élus, des représentants de la majorité et de l'opposition puisque M. Franck AGAH s'est joint à nous.

Il y a moi-même, Nicole BERLINET en tant que conseillère déléguée à la vie associative, M. Serge FORTE en tant qu'adjoint aux sports, M. Jean-François SMITS en tant qu'adjoint à la culture et M. AGAH. On y a aussi associé le monde associatif pour qu'ils participent à la réflexion et leur expliquer que ce n'est pas toujours simple. Nous avons Mme Dominique EVRAER, M. Jean-Jacques CANDRIES et M. Adrien CROUTEL, domaines divers pour le premier, domaine culturel et domaine sportif pour Adrien. Ce n'est pas une obligation de faire tout ça normalement c'est à la main du Maire, je me suis retrouvé la première à décider comme ça, je ne trouvais pas ça très constructif. Le but était d'être participatif et on en a profité pour faire venir le monde associatif et démontrer que ce n'est pas si simple d'attribuer une subvention. Dans le règlement, il est prévu que l'arbitrage revienne au Maire, c'est-à-dire, que le comité soit force de propositions. Par exemple, le comité peut décider d'attribuer à l'association 2 000 € mais le Maire en arbitrage, pourrait limiter à 1 500 € car il n'a pas le budget. Jusqu'à ce jour, depuis la création l'année dernière et là cette année, 100 % des avis de la commission ont été respectés par moi-même. Autre chose très importante, pour une subvention de fonctionnement entre 0 et 2 000 € c'est versé en 1 fois, au-delà c'est versé en 2 fois : 50 % tout de suite et 50 % aux demandes de déclenchement, c'est l'association qui décide en justifiant de la dépense.

**M. Jean-François SMITS :** Suite à la demande de subvention de l'association Généalogie Histoire de Famille, le comité consultatif d'attribution des subventions qui s'est réuni le 15 février, propose d'attribuer une subvention de 270 € pour cette association versée en une seule fois.

### **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Généalogie Histoire de Famille » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 15 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 270 €

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 270 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes

➤ **Vote à l'unanimité**

### **Demande de subvention de fonctionnement de l'Association « Tennis Club Vieux-Condéen »**

**M. Serge FORTE** : Au vu du dossier déposé par le Tennis Club de Vieux-Condé pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 300 €, le comité consultatif a répondu favorablement, il est demandé au conseil municipal de donner un avis positif.

#### **DELIBERATION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

**Vu** la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

**Vu** la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

**Considérant** la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Tennis Club Vieux-Condéen » ;

**Considérant** l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 08 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 300 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 300 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

### **Demande de subvention de fonctionnement de l'Association « Hand'traide »**

**Mme Nathalie MRABET** : L'association « Hand'traide » a déposé une demande de subvention. Le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 08 février 2023 a émis un avis pour un accompagnement financier à hauteur de 400 €. Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'accompagnement financier de 400 €.

#### **DELIBERATION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Hand'traide »;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 08 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 400 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de 400 €

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

### **Demande de subvention de fonctionnement de l'Association des « Anciens Combattants »**

M. Bernard LIEGEOIS : Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association des Anciens Combattants, considérant l'étude de celui-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions qui s'est déroulé le 8 février 2023. Celui-ci a demandé un accompagnement financier à hauteur de 800 €, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'accompagnement financier à hauteur de 800 € en une seule fois.

### **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2023 déposée par l'association Les Anciens Combattants ;

Considérant l'étude de celui-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 08 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 600 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'accompagnement financier de 600 €

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

### **Demande de subvention de fonctionnement de l'Association « Donneurs de Sang du Pays de Condé »**

M. Jean-François SMITS : Pour l'association des Donneurs de Sang du Pays de Condé, le Comité consultatif d'attribution des subventions propose un accompagnement à hauteur de 750 € versé en une seule fois.



**M. le Maire :** Je vous rappelle qu'on l'avait augmentée, on était passé de 500 € à 750 €, ils font beaucoup d'opérations chez nous.

### DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

**Vu** la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations :

**Vu** la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

**Considérant** la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Les Donneurs de Sang du Pays de Condé »

**Considérant** l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 08 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 750 €

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de 750 €

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

### **Demande de subvention de fonctionnement de l'Association « Les Archers de Vieux-Condé »**

Nouvelle association créée l'année dernière, que nous avons soutenue dans une subvention de projet pour acheter le matériel.

**M. Serge FORTE :** Au vu du dossier déposé par les Archers de Vieux-Condé pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 1 500 €, le Comité consultatif d'attribution des subventions a répondu favorablement, il est demandé au conseil municipal de donner également un avis positif.

**M. le Maire :** Je vous invite à aller voir leur page Facebook, c'est Guillaume (DEFER) leur président. Ils sont sur tous les podiums. Félicitations à eux.

### DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29

**Vu** la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations :

**Vu** la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

**Considérant** la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Les Archers de Vieux-Condé»;

**Considérant** l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 15 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 1 500 € ;

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de 1 500 €

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes

➤ **Vote à l'unanimité**

## **Demande de subvention de fonctionnement de l'Association des « Mieux Vivre dans son Quartier Solitude Hermitage »**

**M. Germain DAPSENCE** : Le Comité consultatif d'attribution des subventions a émis un avis le 15 février dernier pour un accompagnement financier de 2 125 € pour l'association Mieux Vivre dans son Quartier Solitude Hermitage. Comme la demande de subvention est supérieure à 2 000 €, le versement de la subvention s'effectue en deux fois, 1 062.50 € au plus tard le 30 avril 2023 et 1 062.50 € au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2023.

### **DELIBERATION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

**Vu** la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations;

**Vu** la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

**Considérant** la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Mieux Vivre dans son Quartier Solitude Hermitage » ;

**Considérant** l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 15 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 2 125 € ;

**Considérant** que pour toute demande de plus de 2000 €, le versement de la subvention s'effectue en deux fois, selon les modalités particulières.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de 2 125 € selon les modalités suivantes :
  - 1 062.50 € au plus tard le 30 avril 2023
  - 1 062.50 € au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2023 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

## **Demande de subvention de fonctionnement de l'Association des « Croclavie »**

**M. Jean-François SMITS** : Pour l'association CROCLAVIE, le Comité consultatif d'attribution des subventions propose une subvention de 5 000 € et donc supérieur à 2 000 €, un premier versement de 2 500 € et ensuite un autre versement sur demande justifiée au plus tard le 15 octobre.

### **DELIBERATION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

**Considérant** la demande de subvention 2023 déposée par l'association Croclavie ;

**Considérant** l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 15 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 5 000 € ;

**Considérant** que pour toute demande de plus de 2000 €, le versement de la subvention s'effectue en deux fois, selon les modalités particulières.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 5 000 € selon les modalités suivantes :**
  - 2 500 € au plus tard le 30 avril 2023
  - 2 500 € au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2023 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

## **Demande de subvention de fonctionnement de l'Association des « Secours Populaire »**

**M. le Maire :** Le secours populaire qui malheureusement voit ses chiffres grimper.

**Mme Carine MULETTE :** Pour la subvention de l'association Secours Populaire, le Comité consultatif d'attribution des subventions, propose un accompagnement financier à hauteur de 6 500 €, cet accompagnement sera versé selon les modalités suivantes : 3 250 € au plus tard le 30 avril 2023 et 3 250 € sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2023.

**M. le Maire :** Le secours populaire a besoin plus que jamais de ce genre de financement, on les rencontrera pour faire le point sur les chiffres d'aide aux familles.

M. Germain DAPSENCE ne prend pas part au vote.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

**Considérant** la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Secours Populaire » ;

**Considérant** l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 08 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 6 500 € ;

**Considérant** que pour toute demande de plus de 2000 €, le versement de la subvention s'effectue en deux fois, selon les modalités particulières.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 6 500 € selon les modalités suivantes :**

- 3 250 € au plus tard le 30 avril 2023.

- 3 250 € au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2023 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

### **Demande de subvention de fonctionnement de l'Association des « Pétanque de l'Ermitage »**

**M. Serge FORTE :** Au vu du dossier déposé par la pétanque de l'Ermitage, pour l'obtention d'une subvention de 7 000 € le Comité consultatif a donné une réponse favorable. Il est demandé au conseil municipal de suivre cet avis il serait automatiquement versé en 2 versements, le premier 3 500 € au plus tard le 30 avril et le deuxième versement de 3 500 € sur demande adressée à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2023.

#### **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

**Considérant** la demande de subvention 2023 déposée par l'association « La Pétanque de l'Ermitage »;

**Considérant** l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 15 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 7 000€ ;

**Considérant** que pour toute demande de plus de 2000 €, le versement de la subvention s'effectue en deux fois, selon les modalités particulières.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 7 000 € selon les modalités suivantes :**

- 3 500 € au plus tard le 30 avril 2023.

- 3 500 € au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2023 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

### **Demande de subvention de fonctionnement de l'Association des « Vieux-Condé foot »**

**M. Serge FORTE** : Dossier déposé par Vieux-Condé foot pour l'obtention d'une subvention de 51 300 €, le Comité consultatif d'attribution a répondu favorablement à cette demande, il est demandé au conseil municipal de suivre cet avis. A cet aide, une précision, toute subvention supérieure à 2 000 € sera versé en 2 versements, le premier au plus tard le 30 avril et le deuxième de 25 650 € au plus tard le 15 octobre 2023 sur demande écrite à M. le Maire, il est demandé également au conseil d'autoriser M. le Maire à signer une convention.

**M. le Maire** : Une convention financière obligatoire lorsque l'on est au-delà d'un seuil.

**M. Franck AGAH** : Je ne prends pas part au vote (+ la procuration)

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

**Vu** la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations;

**Vu** la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

**Considérant** la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Vieux-Condé Foot » ;

**Considérant** l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 15 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 51 300 € ;

**Considérant** que pour toute demande de plus de 2000 €, le versement de la subvention s'effectue en deux fois, selon les modalités particulières

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de 51 300 € selon les modalités suivantes :

- 25 650 € au plus tard le 30 avril 2023

- 25 650 € au maximum, sur demande adressée par écrit à Mr le Maire au plus tard le 15 octobre 2023 et justifiant le besoin financier.

- **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention financière

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

## **Demande de subvention de fonctionnement de l'Association des « Dojo Club Vieux-Condéen »**

**M. Serge FORTE** : Demande de subvention déposée par le Dojo Club de Vieux-Condé pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 57 800 €, le Comité consultatif a répondu favorablement, ainsi il est demandé au conseil municipal de suivre cet avis.

Deux versements, un versement de 28 940 € au plus tard le 30 avril, deuxième versement de 28 940 € au plus tard le 15 octobre sur demande à M. le Maire. De la même façon, Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention.

**M. le Maire :** Oui c'est une obligation règlementaire.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

**Considérant** la demande de subvention 2023 déposée par l'association « Dojo Club Vieux-Condéen » ;

**Considérant** l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 08 février 2023 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 57 880 € ;

**Considérant** que pour toute demande de plus de 2000 €, le versement de la subvention s'effectue en deux fois, selon les modalités particulières.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 57 880 € selon les modalités suivantes :**
  - 28 940 € au plus tard le 30 avril 2023
  - 28 940 € au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire, au plus tard le 15 octobre 2023 et justifiant le besoin financier.
  
- **AUTORISER M. le Maire à signer la convention financière**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

### ➤ **Vote à l'unanimité**

Nous avons terminé, il y aura d'autres attributions de subventions, car la commission s'est déjà réunie 4 fois, on traite les dossiers au fur et à mesure, pour ceux qui n'ont pas obtenu leur subvention, pas de panique, elles passeront au prochain conseil municipal.

**M. Franck AGAH :** Maintenant que nous avons voté la subvention, étant donné que je fais partie du comité consultatif, les subventions qui ont été votées et délibérées, est-ce que les associations peuvent faire une demande d'avance, étant donné que la date limite est portée au 30 avril. Vous avez mis la date limite et les associations sportives, sous l'égide de l'adjoint aux sports il sait très bien que c'est la période...

**M. le Maire :** On veillera à ce qu'on ait un caractère particulier, on prend une marge de manœuvre pour ne pas induire en erreur les trésoriers des associations. Mais c'est une date butoir, ça sera fait dès que possible. Quels sont les délais habituels ?

Mme Lucy BLAISE : Non audible

M. le Maire : On fera au mieux en termes de délais, mais sachez que c'est une date butoir.

## Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Vie Sociale

### Participation financière dans le cadre d'un voyage pédagogique en partenariat avec le collège Jean Jaurès

Mme Christine DI BELLO : Cette délibération a pour objet de financer une partie du voyage pédagogique du collège Jean Jaurès de Vieux-Condé. En effet, cette année après deux années où les jeunes n'ont pas pu partir du fait de situation sanitaire, une demande participation financière a été demandée par les parents pour ce voyage. Cette année le collège organise un séjour de ski montagne pour les élèves de 5<sup>e</sup> sur le thème, la montagne au service d'une ouverture culturelle et de la formation du futur citoyen. Celui-ci, se déroulera du dimanche 26 mars au samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 dans la station familiale d'Aussois en Savoie Maurienne. C'est pourquoi nous proposons cette participation qui s'élèvera à 15 € par élèves du collège Jean Jaurès et domicilié à Vieux-Condé dans la limite de 1 000 € pour l'année civile. Bien entendu des justificatifs seront demandés aux parents avant de verser les 15 €. Il vous est donc demandé de bien vouloir donner un avis favorable à cette démarche en faveur des collégiens Vieux-Condéens.

M. Charles AGAH : J'ai une question par rapport aux 15 €, c'est surtout par rapport aux 1 000 €. Donc on a une enveloppe de 1 000 €, est-ce qu'on sait le nombre d'élèves qui participent à ce voyage et qui sont Vieux-Condéens ? Parce que si l'on flèche une enveloppe de 1 000 € si l'on que 10 élèves par exemple, on peut utiliser l'enveloppe en augmentant la participation de 15 € pour aller jusqu'à 1 000 € puisque l'enveloppe est fléchée.

Mme Christine DI BELLO : A ce jour, pour l'instant je n'ai pas encore toutes les demandes des parents Vieux-Condéens, parce qu'ils ne savent pas encore la démarche à faire, donc je dois avoir une quinzaine de parents qui m'ont écrit pour l'instant.

M. Charges AGAH : Combien il y a-t-il de voyages pour cette année ?

Mme Christine DI BELLO : Pour l'instant deux.

M. Franck AGAH : C'est-à-dire que pour notre compréhension, on a une enveloppe de 1 000 € annuel donc c'est l'année scolaire de septembre à juin. Ils ont deux voyages si je prenais les 1 000 € par exemple, je ne reste pas sur la base des 15, 1 000 € ça fait 66 élèves par 15 € et si au cas où ils ne dépensent pas les 1 000 € ils peuvent contribuer à hauteur d'un certain montant pour arriver au 1 000 € sur l'année scolaire, c'est-à-dire 2 voyages.

M. le Maire : Ça peut être trois voyages

M. Franck AGAH : Donc à partir au moment où on arrive à 1000 € ?

M. le Maire : C'est fini, on ne participe plus mais ça les empêche pas de faire un voyage. N'oubliez pas que le département aussi les finance.

M. Franck AGAH : Je comprends bien.

M. le Maire : En fait, c'est ça le plafond des 1 000 €.

M. Charles AGAH : Et si on a 67 élèves, il y en a un qui n'a pas les 15 €.

M. le Maire : Oui mais dans le même voyage, c'est quasi impossible en moyenne on est à 15 – 20 participants par voyage, ce n'est pas une science exacte et on a le département qui abonde aussi.

M. le Maire : Ne participe pas au vote : Anne Sophie ROSART, Carine Mulette, Michael PETITJEAN, Romuald CLIMPONT.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il souhaite attribuer une participation financière dans le cadre d'un voyage pédagogique de 3 jours et plus, organisé pour les élèves scolarisés au collège Jean Jaurès et domiciliés sur la commune Vieux-Condé.

M. le Maire propose d'allouer une somme de 15 € par élève du collège Jean Jaurès domicilié à Vieux-Condé dans la limite d'une enveloppe de 1 000 € pour l'année civile. Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée et d'enregistrement en Mairie.

Afin de pouvoir bénéficier de cette somme, les représentants légaux devront fournir les pièces justificatives :

- Justificatif ou facture acquittée du collège Jean Jaurès
- RIB
- Livret de famille
- Attestation de domicile

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- EMETTRE un avis favorable à la proposition susmentionnée,
- AUTORISER M. le Maire à verser la somme de 15 € à chaque élève collégien domicilié à Vieux-Condé participant à cette opération.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

## Remboursement aux familles fréquentant les multi-accueils

Mme Christine DI BELLO : Suite au contrôle de la Caisse d'Allocations Familiales sur les données 2021, trois familles qui fréquentent les haltes garderies copains-copines et O comme Trois pommes ont trop versé en octobre 2022. En effet le calcul a été effectué selon un revenu issu de CAF PRO, cependant entre temps des modifications concernant leur revenu ont été faites sans que nous soyons avertis et dont aucune répercussion n'a eu lieu sur leur tarif. De ce fait nous devons rembourser à ces trois familles le trop-perçu donc il s'agit de AL et de M.AL et Madame JMBL O comme trois pomme 475.48 (3h40)

Monsieur JCC et Madame EW copains-copine 217.99 €. Madame CS et Monsieur YR copains-copines 97.42 €, ce projet de délibération sur la demande de remboursement à ces trois familles est proposé au conseil municipal.



**M. le Maire :** Vous l'aurez compris, on met les initiales par rapport à la réglementation notamment la loi RGPD Protection des données. Petit rappel, c'est la révision des revenus qui ont fait qu'ils avaient le droit à une prise en charge et donc on a réactualisé et on rembourse ces trois familles du trop-perçu.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

**Considérant** le contrôle de conformité de la Caisse d'Allocations Familiales réalisé en octobre 2022 sur l'année 2021, il s'est avéré que 3 familles fréquentant les multi-accueils Copains Copines et O comme trois pommes ont été surfacturées.

Les sommes trop perçues sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Nom Prénom des familles	Nom de l'enfant	Nom de la structure fréquentée	Montant du remboursement
M L A et Mme J M	L B	O comme Trois pommes	475,48 €
Mr J C C et Mme E W	C A	Copains Copines	217,99 €
Mme C S et M Y R	Y M et T	Copains Copines	97,42 €

Lors des débats, l'anonymat des bénéficiaires a été préservé

Ainsi, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le remboursement aux familles.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

## Tarifs du Guichet Unique du pôle Education Jeunesse et Vie Sociale

**Mme Christine DI BELLO :** Le Pôle Education Jeunesse et vie sociale propose des activités pendant le temps périscolaires les accueils du mercredi, les accueils des vacances scolaires et des sorties exceptionnelles en dehors du pôle. Des actions sont aussi menées à l'espace de vie sociale maison du quartier du Jard en cohérence avec les prestations de service jeune avec ou sans partenaire. De plus, depuis janvier 2023, l'espace jeune a obtenu l'agrément PS jeunes par la Caisse d'Allocations Familiales où nous y retrouvons les accueils vacances adolescents et les dispositifs VVV. La prestation de service jeune a pour objectif de développer et faire évoluer l'offre d'accompagnement et d'activités proposées aux jeunes pendant leur temps libre. Le principe repose sur le financement d'animateurs qualifiés accompagnant les jeunes dans l'émergence et la réalisation de leurs initiatives. De ce fait suite aux recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales il nous est donc demandé d'adapter nos tarifs à l'ensemble de ceci en trois tranches afin d'être éligibles aux prestations de services.

Les différents tarifs sont à votre disposition sur la délibération, ce projet de tarification du pôle éducation et vie sociale est proposé au conseil municipal.

**M. Franck AGAH :** Ma question est simplement parce que tout à l'heure lorsque je parlais du projet éducatif territorial, vous nous avez dit Madame DI BELLO qu'au mois d'avril, la CAF du Nord validera la préfiguration ou l'agrément de l'EVS, l'Espace de Vie Sociale. Donc, ce tarif-là qui est destiné et par rapport à la PS jeune si je comprends bien. Donc ce qui veut dire que lorsque la ville avec la maison de quartier du Jard sera inscrite dans la préfiguration ou dans l'agrément de l'EVS il y aura encore une proposition de tarifs adaptés par rapport aux familles. J'explique pourquoi parce qu'il y a un dispositif je ne sais pas si la ville est dedans au niveau de la CAF c'est le dispositif LEA qui permet d'avoir aussi un co-financement par rapport à la participation des familles.

**M. le Maire :** Sauf erreur de ma part, les subventions sont différentes et plus importantes si on a cette labellisation donc dans ces actions là et dans même d'autres actions qui peuvent s'ouvrir.

**M. Franck AGAH :** Donc je précise que la participation des familles

**M. le Maire :** Ça vient en compensation et ça fait baisser le prix aux familles et selon le revenu fiscal.

**M. Franck AGAH :** Puisque vous avez dit M. le Maire qu'on n'a pas de sous, je vous donne des idées pour en trouver.

**M. le Maire :** Je prends M. AGAH.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

**Considérant** le contrôle de conformité de la Caisse d'Allocations Familiales réalisé en octobre 2022 sur l'année 2021, il s'est avéré que 3 familles fréquentant les multi-accueils Copains Copines et O comme trois pommes ont été surfacturées.

Les sommes trop perçues sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

**Considérant** les nombreuses activités du Pôle Education Jeunesse et Vie sociale,

**Considérant** les recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales de moduler l'ensemble des tarifs du Pôle Education Jeunesse et Vie sociale,

**Considérant** qu'il y a lieu de reconsidérer un seul et même tarif pour tous,

Il est donc nécessaire de fixer de nouveaux tarifs :

**Périscolaire :** (accueil du matin, du soir, pause méridienne)

	RF 0 à 24000	RF 24001 à 36999	RF >37000
Accueil matin/soir			
Tarifs	0,80 €	0,85 €	0,90 €

Cantine			
Maternelle	2,30 €	2,50 €	2,70 €
Elémentaire	2,60 €	2,80 €	3,00 €
PAI (projet d'accueil individualisé)	1,50 €		
Majoration	Doublé le prix du repas		

#### Les ACM du mercredi

	RF 0 à 24000	RF 24001 à 36999	RF >37000
Proposition de tarifs par jour <b>avec repas</b>	5,50 €	6,50 €	7,50 €
Proposition de tarifs par ½ journée <b>sans repas</b>	2,00 €	2,50 €	3,00 €

#### ACM 3-12 ans vacances

	RF 0 à 24000	RF 24001 à 36999	RF >37000
Tarif à la semaine	25,00 €	28,50 €	30,00 €

Pour les enfants placés en permanence chez une assistante maternelle, ce sont les revenus et le domicile de la famille d'accueil qui sont pris en compte.

En l'absence de justificatif de revenus, le tarif le plus élevé sera appliqué.

En cas de fermeture de service exceptionnelle, la journée sera déduite du forfait semaine selon le tableau ci-dessous à compter du 01 février 2023 :

	RF 0 à 24000	RF 24001 à 36999	RF >37000
Journée exceptionnelle déduite	5,00 €	5,70 €	6,00 €

Toutes sorties exceptionnelles du pôle :

Projets	RF de 0 à 24 000 €	RF de 24001 à 36999 €	RF sup à 37000 €
Sortie transport bus Uniquement	8.00 €	10.00 €	12.00 €
La nuitée	20.00 €	22.00 €	24.00 €
Sortie à la journée plus de 100 km uniquement mini bus ex : sortie mer, sortie à Paris...	6,00 €	7.00 €	8.00€
Entrée	Le participant doit s'acquitter de la moitié du prix de l'entrée (exemple entrée à 5 €, 2.50 € sont demandés à la famille)		

Pour les enfants placés en permanence chez une assistante maternelle, ce sont les revenus et le domicile de la famille d'accueil qui sont pris en compte.

En l'absence de justificatif de revenus, le tarif le plus élevé sera appliqué.

**Actions E.V.S. Maison de Quartier du Jard, en cohérence avec la PS jeunes.**

**Durée de validité de la carte : 1 an (de date à date)**

Carte d'adhésion pour mineur	5,00 €
Carte d'adhésion pour majeur	10,00 €
Carte d'adhésion pour famille (couple avec enfant(s))	15,00 €

**Les tarifs aux habitants seront :**

Pour une activité sur place en demi-journée **sans prestataire** : 1 € de participation/pers

Pour une activité sur place en demi-journée **avec prestataire (stages)** : 3 € de participation/pers

La tarification des actions avec intervenant prend en compte l'objectif d'une plus grande ouverture de l'accès aux activités de loisirs à ceux qui pour des raisons socio-culturelles ou socio-économiques ne peuvent pas aujourd'hui en bénéficier.

Afin de contribuer à l'insertion sociale, à la prévention de l'exclusion, à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté.

### Tarifs d'activités de l'Espace Jeune (PS jeune agrément CAF)

Depuis le 01/11/2023, nous avons obtenu l'agrément « PS JEUNE » proposé par la CAF. Nous y retrouvons les ACM vacances adolescents et le dispositif VVV qui vient en complémentarité des actions vacances.

### Tarifs d'activités de l'Espace Jeune (PS jeune agrément CAF)

Depuis le 01/11/2023, nous avons obtenu l'agrément « PS JEUNE » proposé par la CAF. Nous y retrouvons les ACM vacances adolescents et le dispositif VVV qui vient en complémentarité des actions vacances.

	RF 0 à 24000	RF 24001 à 36999	RF >37000
Proposition de tarifs par ½ journée <b>sans repas</b>	2,00 €	2,50 €	3,00 €

La nuitée	20.00 €	22.00 €	24.00 €
-----------	---------	---------	---------

En cas d'absence du jeune, les parents doivent fournir au pôle Education Jeunesse et Vie Sociale un certificat médical dans les 48 heures afin que l'activité ne soit pas facturée.

Après avoir pris connaissance de cette nouvelle proposition de tarifs,

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la tarification susmentionnée.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes

### ➤ **Vote à l'unanimité**

### QUESTIONS ORALES ECRITES

**M. le Maire :** Nous avons terminé l'ordre du jour. Nous passons aux réponses. D'abord à la question écrite mais on en a parlé tout à l'heure, c'est le PEDT qu'on vous a transmis et les compléments d'informations qu'on va vous donner avant le prochain conseil comme ça vous aurez tous les éléments.

Si vous avez des questions on est à votre disposition.

Vous aviez une question orale concernant les affaires scolaires je n'ai pas plus de précisions.

**M. Franck AGAH :** La question orale concerne les différentes écoles de Vieux-Condé. Vous avez aussi lu dans la presse l'intervention sur l'Observateur d'un parent je pense, je ne sais pas si c'est le comité d'un parent d'élèves de l'école du Rieu, par rapport à un fruit à l'école.

**M. le Maire :** Un fruit à la récré

**M. Franck AGAH :** Pour savoir aujourd'hui quels sont les dispositions que la ville a pris étant donné qu'il y a des dispositifs comme le dispositif VIF qui permet à un moment donné d'avoir des co-financements pour travailler sur la santé des enfants à l'école avec des fruits.

Revient aussi toujours sur l'école du Rieu, le bus qui ne dessert pas jusqu'au bout du parking. Le Bus lorsqu'il vient pour prendre les enfants.

Toujours l'école du Rieu une séance de piscine qui a été annulée à la dernière minute sans que les parents ne soient au courant.

**M. le Maire :** On n'est pas organisateur, on prend en charge le bus mais on n'organise pas.

**M. Franck AGAH :** D'accord. Je reviens aussi sur l'école Pierre Lemoine, par rapport aux stores, on avait eu débats à la salle Germinal concernant les stores de l'école Pierre Lemoine.

Et puis terminer par des informations qui nous ont été remontées par des parents d'élèves du Mont de Péruwelz concernant les travaux avec les incidents qui se sont passés.

**M. le Maire :** Le fruit à la récré, on est en train de voir si on peut le reprogrammer pour le mois de septembre sous réserve de budget, je vous rappelle qu'au départ c'est la loi EGalim, qui prenait une partie.

**M. Franck AGAH :** Du ministère de l'agriculture

**M. le Maire :** 80 % c'était 17 000 € sur une année. Après on a eu un problème aussi avec le fournisseur.

**M. Franck AGAH :** Mais on n'avait pas dit M. le Maire qu'on travaillait sur des circuits courts ?

**M. le Maire :** Mais si mais le circuit en question... Après ont aussi eu un souci avec du gaspillage alimentaire dans les écoles pas spécifiquement au Rieu. On est en train de revoir la chose et de revoir sur quel appel à projet on pourrait répondre puisqu'il y a des financements possibles sur le fruit à la récré, le goûter. Si on n'a pas les financements en face comme on avait à l'époque 80 %, 17 000 € sur l'année on aura un souci avec le fruit à la récré. Le fournisseur était défaillant, c'était celui qui était en bas de la place avant la pizzeria.

Oui pardon la loi Agrimer qui est la suite de la loi EGalim. Il y a une compensation qui est faite quand même sur les produits bio à la cantine et le fruit bio. Je trouve déplorable, mais je l'ai toujours dit que la loi EGalim nous est « flingué » ce fruit à la récré qui était quand même quelque chose d'important. On a quand même encore beaucoup de gamins aujourd'hui qui partent l'estomac vide à l'école.

Je sais que pour cette année, d'ici juin c'est impossible on est dans le même exercice budgétaire, on cherche des pistes de financement et dès qu'on pourra en trouver, on en trouvera. J'ai échangé avec la représentante des parents d'élèves qu'on connaît tous bien puisqu'elle siégeait ici sur le mandat précédent. Son intervention d'ailleurs, c'était de dénoncer le fait qu'encore une fois c'est dans un autre sujet mais ça vient s'accumuler sur le budget de fonctionnement, l'Etat ne prend plus en charge ne sensibilise plus etc. Donc il y a plein de chose comme ça qui étaient faites et qui sont plus pris en charge.

Sur le bus, à l'école du Rieu, on a refait le parking de l'école du Rieu, c'est même les parents qui se sont appropriés le choix avec un quai bus sécurisé. Aujourd'hui pour le bus, les rues on ne peut pas pousser les maisons. La manœuvre du bus quand c'est un plus grand bus, je ne suis pas technicien, je ne suis pas chauffeur, on a un spécialiste ici d'ailleurs, Jimmy (ANDRE) si tu veux prendre la parole n'hésite pas, mais quand le bus est plus grand je ne sais pas de combien de mètres il ne peut pas faire sa manœuvre pour rentrer dans le quai bus, c'est un vrai sujet à revoir avec le prestataire pour qu'il ait le réflexe.

Pierre Lemoine, je vais poser la question.

Concernant l'école du Mont de Péruwelz, on devait faire une visite mais elle a été annulée parce qu'il y avait des personnes absentes donc l'objectif est de faire visiter les parents d'élèves avec l'Inspecteur de l'Éducation

Nationale, la directrice et les professeurs concernés pour qu'ils puissent faire le relais auprès des parents. On ne peut pas faire une visite globale parce que c'est un site en chantier, pour des questions de sécurité de casque etc... Elle a été reportée, elle devait se faire le 7 mars le jour de grève, donc c'est le 21 mars. Le but est de sensibiliser les parents d'élèves qui se sont désignés eux-mêmes représentants interlocuteurs pour passer l'information, sur le chantier l'évolution du dossier judiciaire etc...

J'avais d'ailleurs demandé à leur représentante des parents d'élèves de venir à l'expertise judiciaire mais l'expert judiciaire a refusé. Je lui dis car ce n'est pas nous qui décidons. Même nous on était limité en nombre. On espère la réouverture rapide après le feu vert de la commission. Attention, je l'ai appris il n'y a pas longtemps c'est important de dire aussi aux parents d'élèves, ce n'est pas parce que la Ville va dire à l'Education Nationale « voilà je vous rends les clés c'est de nouveau opérationnel » que le week-end d'après l'Education Nationale va autoriser l'activité et revenir. Il faut tout déménager donc c'est pour ça qu'on fait passer la commission de sécurité avant parce que ce sont les mêmes meubles les mêmes tables et les mêmes chaises qui sont dans les préfabriqués. Pour cela, nous sommes en contact avec la Directrice sur place, mais aussi l'inspecteur Monsieur SAD pour voir entre le moment où nous on va le rendre et les clés l'utilisation et le moment où la directrice et l'éducation nationale, le remettront en services.

**M. Charles AGAH :** Moi j'ai juste une réaction M. le Maire, par rapport aux stores de l'Ecole Pierre Lemoine. J'espère que vous allez vous renseigner en tout cas sur cette histoire de stores, parce que ce n'est pas la première fois qu'on en parle au sein du conseil municipal. J'ai cru comprendre que des parents d'élèves avaient acheté des stores qui n'étaient pas adaptés et qu'aujourd'hui, il fallait mettre de stores adaptés aux normes de sécurité. Il serait urgent quand même que cette école et cette classe retrouve des stores, incessamment sous peu.

**M. le Maire :** Vous avez raison, ils doivent répondre à des normes anti feu etc... On va regarder ça rapidement M. le DGS vous notez s'il vous plaît.

**Mme Caroline DI CRISTINA :** non audible

**M. Charles AGAH :** Vous m'avez assuré à l'époque que les parents d'élèves n'avaient pas acheté de store. J'apprends maintenant, comme je suis suppléant du F3SCT que les parents d'élèves avaient bien acheté des stores qui n'étaient pas aux normes et qu'on n'a pas pu les mettre.

**M. Nicolas PICARD :** ce n'est pas à eux de les acheter.

**M. le Maire :** oui ce n'est pas normal, on est tous d'accord.

**M. Charles AGAH :** il serait urgent de les acheter.

**M. le Maire :** C'est à nous de le faire. On va faire un diagnostic là-dessus, répondre aux normes, je parle sous couvert de Didier SIMON, car il y a des portes coupe-feu, on ne peut pas mettre un store comme on met chez nous c'est très règlement. On reviendra là-dessus.

**M. Franck AGAH :** cela concerne Sabine et Hélène (pôle Administration Générale), dans les comptes rendus, lorsque vous marquez « non audible », cela veut dire que l'on se n'exprime pas bien...ce n'est pas vous M. le Maire qui coupez les micros ?

**M. le Maire :** ah non

**M. Franck AGAH :** J'ai vu deux de mes interventions où il était marqué « non audible »,

**M. le Maire :** C'est que le micro n'était pas branché.

Nous avons terminé ce conseil Municipal, je voulais vous remercier du temps passé, prenez soin de vous. Je vous dis à bientôt. Pour les membres du conseil d'administration du CCAS, demain matin 9h00.

Fin de séance à : 21h56

Le secrétaire de Séance

Serge FORTE



Le Maire



David BUSTIN

